MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

I. Retrait de délégation à un adjoint 5

II. Retrait de délégation à un adjoint 13

III. Désignation d'un nouvel adjoint 14

IV. Détermination du nombre d'adjoints au maire – mise à jour 16

V. Mise à jour des indemnités des élus 16

VI. Mise à jour de la composition des commissions thématiques du conseil municipal 18

VII. Actualisation de la représentation au sein des associations et organismes sportifs 19

VIII. Commission d'appel d'offres – nouvelle désignation des membres 20

XXXII. Convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le Pôle Enfance-Adulte Christian Dabbadie 23

XXXIII. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'association PAS A PAS 24

XXXIV. Bilan accessibilité universelle d'usage et durable 2024 24

IX. Attribution d'un mandat spécial 35

X. Dénomination de deux équipements municipaux – école municipale de musique et de danse Ivan RENAR – Maison de santé Madeleine-BRÈS 35

XI. Programmation du contrat ville 2025 36

XII. Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées concernant le transfert du Golf Lille Métropole 38

XIII. Convention de partenariat entre la Ville et la Philharmonie d'Ascq 38

XIV. Actualisation des tarifs de l'école municipale de musique et de danse 39

XV. Protocole transactionnel entre la Ville, le CCAS et la société SOGERES . 41

XVI. Mise à jour des droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal (hors marchés et fêtes foraines), aux manifestations sur les espaces publics S7 et S9, aux emprises de travaux, pour le stockage d'engin et matériel professionnel et pour les trottinettes électriques et vélos

à assistance électrique en libre service 41

XVII. Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal – Convention attributive de subvention entre la MEL et la Ville de Villeneuve d'Ascq (rénovation de l'éclairage public secteur des Musiciens) 42

XVIII. Annulation et remplacement de la délibération VA_DEL2025_99 concernant la tarification du marché de Noël 42

XIX. Avance de fonds remboursable au CCAS de Villeneuve d'Ascq 43

XX. Autorisation de signer le marché de travaux multi-aménagements des espaces publics 43

XXI. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement au titre de l'année 2025 43

XXII. Transfert par le CCAS de Villeneuve d'Ascq des 15 places du SSIAD intervenant sur la commune de Lezennes à l'association DELTA LILLE 44

XXIII. Séjour éducatif avec éloignement en Isère 45

XXIV. Recrutement de vacataires 45

XXV. Modification du temps de travail d'emplois contractuels de droit public à durée indéterminée pour l'école de musique de Villeneuve d'Ascq 46

XXVI. Actualisation du tableau des emplois permanents 47

XXVII. Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents 47

XXVIII. Mise à jour de la délibération instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) n°VA_DEL2018_86 du 29 mai 2018 47

XXIX. Augmentation de la durée des missions du service civique 48

XXX. Convention-cadre de partenariat entre la Ville et l'Université de Lille (2025-2030) 48

XXXI. Affectation des crédits destinés aux organisations syndicales au titre de l'année 2025 54

XXXV. Lutte contre l'habitat indigne 54

XXXVI. Transferts de domaine public à domaine public par la Ville au profit de la MEL (rue de Babylone, rue Marcel Bouderiez, rue Yves Decugis) 56

XXXVII. Désaffectation et déclassement de deux emprises de terrain pour l'implantation de deux locaux poubelles rue de Copenhague/allée du Cercle 56

XXXVIII. Vente au profit de la société Vilogia de deux emprises de terrain pour l'implantation de deux locaux poubelles rue de Copenhague/allée du cercle 56

XXXIX. Vente par la Ville à la Métropole européenne de Lille d'une parcelle de terrain située chemin de Rouge Fontaine 57

XL. Acquisition par la Ville à l'euro symbolique du bâtiment de la Maison des

Genêts, 2 rue des Genêts 57

XLI. Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives – aide à l'emploi sportif et adult'sport 58

XLII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2025 – séjour de vacances 58

XLIII. Signature d'une convention pour l'accueil d'un service civique volontaire international 59

XLIV. Deuxième affectation de crédits de fonctionnement destinés aux associations et établissements culturels pour l'année 2025 59

XLV. Deuxième affectation des crédits aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme 59

XLVI. Amélioration de la collecte et du traitement des données des usagers – mise en place d'API (Application programming interface) 61

XLVII. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales 62

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 55.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Mes chers collègues, veuillez prendre place. J'excuse le Maire qui est absent ce soir. Je vais donc assurer ce conseil municipal. Je vais passer tout de suite à l'appel.

Présents :
Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE (arrivée à 19 h 04), Nelly BOYAVAL, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, Jean-Michel MOLLE, David DIARRA, Annick VANNESTE, Dominique FURNE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Benoît TSHISANGA, Graziella MOENECLAEY, Yohan TISON, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR, Alizée NOLF (arrivée à 19 h 04), Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Hélène HARDY, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU (arrivée à 19 h 25), Violette SALANON.

Absents :
Gérard CAUDRON, excusé donne pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON ; Florence COLIN, excusée donne pouvoir à Chantal FLINOIS ; Lionel BAPTISTE, excusé donne pouvoir à Sylvain ESTAGER ; André LAURENT, excusé ; Philippe DOURCY, excusé donne pouvoir à Françoise MARTIN ; Saliha KHATIR, excusée donne pouvoir à Alexis VLANDAS ; Mariam DEDEKEN ; Delphine HERENT, excusée donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Charlène MARTIN ; Dominique GUERIN.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous avons 45 délibérations à l'ordre du jour dont le retrait de délégation à des adjoints (Farid OUKAID et André LAURENT) et la mise à jour des indemnités des élus.

Le quorum est atteint. Pour mémoire, si vous devez vous absenter, n'oubliez pas de signer un pouvoir juste derrière moi à Mme CARLIER ou Yamina LORABI.

Vous avez sur table le livret actualisé pour les premières délibérations ainsi que le tableau d'attribution des marchés suite à la CAO d'hier.

Je vais désigner un ou une secrétaire de séance. Je vais demander si Mme SALANON veut bien assumer et si elle en est d'accord. C'est le Conseil qui désigne. Vous en êtes d'accord ? Merci.

Violette SALANON est désignée secrétaire de séance.

Catherine BOUTTE, groupe LFI
Excusez-moi, pouvons-nous savoir pourquoi, d'un seul coup, ce n'est plus le plus jeune ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Il ne s'agit pas d'une obligation.

Catherine BOUTTE, groupe LFI
D'accord. Il s'agit donc d'une mesure qui n'a jamais été prise et qui l'est aujourd'hui. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, pas aujourd'hui, au dernier Conseil. Au dernier Conseil, c'était la même chose. Vous avez reçu le PV. Est-ce qu'il y a des objections ? La remarque de Mme Nathalie PICQUOT a été intégrée et il était écrit que Sébastien COSTEUR intervenait au nom du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq au lieu d'Ensemble pour Villeneuve d'Ascq. Cela a donc été corrigé. Vous approuvez le PV ? Merci.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

I. RETRAIT DE DELEGATION A UN ADJOINT

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous passons au vote du retrait de délégation à un adjoint, à M. OUKAID, à main levée. Est-ce que cela vous va de le faire à main levée ? Tout le monde est d'accord ?

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
J'aimerais intervenir avant le vote, Mme GIRARD.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Oui. Allez-y.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Merci. Avant toute chose, je dois exprimer ma profonde déception de l'absence du maire. Ce texte, bien qu'il puisse concerner sa majorité, lui était principalement destiné. J'imagine qu'il est en train d'écouter et donc je vais m'adresser en particulier à lui.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs, je prends la parole ce soir pour expliquer les raisons profondes qui m'ont conduit à rompre avec votre majorité et celles qui ont pour conséquence le retrait de mes délégations après plus de 17 années de service loyal et constant auprès des Villeneuvoises et des Villeneuvois. Oui, j'ai servi cette Ville pendant plus de 17 ans. Dix-sept ans au service du sport, de l'enfance et de la jeunesse. Dix-sept ans au service des associations. Dix-sept ans au service des habitants dans un engagement quasi quotidien. Dix-sept ans de fidélité, de travail, de loyauté. Dix-sept années d'investissement sans relâche. Dix-sept années où j'ai mis toutes mes forces et mes convictions au service de l'intérêt général villeneuvois. Peu ici peuvent en dire autant et je le dis en toute humilité.

Et après 17 années d'engagement, vous avez choisi en tant que maire de retirer mes délégations. Cela est tout à fait votre droit mais pourquoi ? Pourquoi m'écarter ainsi ? Quelle est au fond la véritable raison qui m'a contraint à rompre avec vous et avec votre majorité ? Pas parce que je manquais d'engagement. Pas parce que je n'étais pas présent. Pas parce que j'ai failli. Non, vous m'avez écarté pour une seule raison : parce que j'ai refusé de vous suivre aveuglément. Je vais être clair, cette décision n'a rien à voir avec mon travail ni avec un quelconque désengagement. Qui dans cette

ville pourra affirmer le contraire ?

Cette décision trouve son origine dans un désaccord que vous avez transformé en affaire personnelle. Ce désaccord, c'est mon refus d'apporter mon soutien à vos prises de position et déclarations sur le conflit au Moyen-Orient. J'ai estimé en conscience qu'il n'était pas de mon rôle de cautionner vos propos. J'ai voulu exprimer une analyse différente dans ce que je pensais être un cadre démocratique. Mais au lieu d'un débat, j'ai reçu des insultes. Au lieu de l'écoute, j'ai rencontré l'agressivité. Ce refus, vous l'avez transformé en faute. Ce désaccord, vous l'avez transformé en crime. Ce débat, vous l'avez transformé en condamnation. Vous auriez pu écouter. Vous auriez pu accepter la contradiction. Vous auriez pu respecter la liberté d'expression. Par parenthèse, en ce qui concerne la liberté d'expression, crier à la censure en Algérie en m'adressant continuellement des SMS, oui, et censurer un élu chez soi parce qu'il s'exprime, c'est ce que l'on appelle l'art de la liberté d'expression à géométrie variable. Mais reconnaissons, M. le Maire, qu'en la matière, vous êtes un véritable expert. Au lieu de l'écoute et de la liberté d'expression, vous avez choisi l'insulte. Vous avez choisi la diffamation. Vous avez choisi l'humiliation. Vous avez alors franchi une ligne rouge : vous m'avez à plusieurs reprises traité de traître, d'islamiste, d'intégriste, de radicalisé, de militant du Hamas, de salafiste. Vous avez insinué que mes origines, mes vacances, ma famille expliquaient un supposé radicalisme. Vous m'avez accusé de liens imaginaires avec des mouvements extrémistes que j'ai toujours condamnés et plus récemment encore vous m'avez insulté dans un courrier adressé à votre majorité de « crapule fériste ». Alors je vous pose la question ce soir publiquement. Quel dommage que vous ne soyez pas là publiquement pour y répondre. Je vous la pose quand même solennellement : qui peut témoigner d'une dérive radicale de ma part ? Je m'adresse à votre majorité : qui peut ici témoigner d'une dérive radicale de ma part ? Que l'on m'apporte une preuve. Qu'on ose l'affirmer devant ce Conseil. Sinon il faudra admettre que ces accusations ne sont rien d'autre que de la calomnie.

Bien au contraire, tous ceux qui me connaissent savent combien de fois j'ai combattu sans détour les dérives intégristes. Dans mes fonctions professionnelles comme dans mon rôle d'élu, j'ai toujours défendu l'ordre républicain et rappelé que les valeurs de notre nation s'appliquent strictement à toutes les religions sans exception. Partout où j'ai croisé l'intégrisme, je l'ai combattu, toujours au nom de la république et de ses valeurs universelles. Ce qui a été dit à mon encontre sont des insultes d'une gravité extrême. Elles offensent non seulement ma personne mais aussi mes parents, mon père qui est dans cette salle, mon père et ma mère qui m'ont éduqué avec des valeurs républicaines. Quand on m'insulte d'intégriste, on insulte mon père et ma mère qui ont élevé cinq enfants, qui en ont fait un médecin, une DGA, un directeur de cimetière, un enseignant d'histoire-géo. Non, je n'autorise pas cela. Je le disais, ce sont aussi mes parents, ma famille et tous ceux qui comme moi sont nés en France qui ont toujours respecté l'ordre républicain. Malgré vos déclarations et vos positions répétées dans le conflit au Moyen-Orient, jamais je ne me suis permis de vous insulter, jamais je ne vous ai traité de sioniste. Vous avez osé dire dans la presse que je vous avais manqué de respect et, pire encore, que j'en avais manqué à la France pour ce qu'elle avait fait de moi. Mais en quoi ai-je manqué de respect à mon pays ? Parce que j'ai osé exprimer un désaccord avec un maire ? Alors dites-le clairement : selon vous, les Français nés

de parents étrangers n'ont pas les mêmes droits que les autres, seulement des devoirs supplémentaires. Voilà ce qui relève de vos propos. Ce qui manque de respect à la république, c'est de prétendre qu'un Français né de parents étrangers doit se taire pour prouver qu'il est Français. Voilà le vrai manque de respect envers la France et envers tous ceux qui l'ont servi : nos parents, nos grands-parents qui ont façonné ce pays et tous ces tirailleurs algériens, marocains, sénégalais, africains morts pour la patrie et dont personne ne parle jamais.

Vous avez poursuivi votre démarche de nuisance en tentant de me réduire au silence, en cherchant à m'humilier, en m'interdisant de prendre la parole lors d'instances officielles comme lors de la dernière assemblée générale de l'OMS sans même m'informer au préalable, en publiant des propos diffamatoires sur votre page Facebook ou votre blog et en allant jusqu'à vous immiscer dans la vie privée de ma famille, de mon père, de ma mère, de ma sœur ou à colporter des rumeurs selon lesquelles j'aurais été placé sous écoute téléphonique par les renseignements territoriaux. Quelle blague ! Vous m'avez demandé de choisir entre la France et l'Algérie alors que jamais, jamais en 17 ans, je n'ai évoqué mes origines dans mes prises de parole publiques et pourtant, vous-même, n'hésitez pas à mettre régulièrement en avant vos origines polonaises. Vous avez osé justifier la colonisation en Algérie comme si elle n'avait pas été une barbarie. Vous avez exprimé votre rejet à l'égard d'une catégorie de femmes dont fait partie ma propre mère comme si elles n'étaient pas des citoyennes à part entière. Ce sont là des propos que je ne pouvais plus accepter et que je ne pourrais jamais oublier. Tout cela est inacceptable. Tout cela ne relève plus de la politique mais d'un mépris profond et d'une volonté de me faire taire mais je vous le dis : vous n'aviez pas ce droit, vous n'avez jamais eu ce droit.

Je le dis devant ce Conseil, devant les Villeneuvois et les Villeneuvoises, ces propos ne sont pas seulement injustes, ils sont diffamatoires, discriminatoires et ils sont indignes d'un maire de la république. On ne demande pas à un élu de choisir entre ses racines et sa patrie. On ne demande pas à un citoyen de choisir entre son identité et sa dignité. On ne demande pas à un homme de renier ce qu'il est pour mériter sa place.

J'ai longtemps gardé le silence et d'ailleurs on me le reproche encore. Espérant que la raison l'emporte, j'ai tenté de vous trouver des excuses comme un fils trouverait des excuses à son père, de préserver l'unité, de ne pas ajouter la division mais il arrive un moment où le silence devient complicité. Et moi, je refuse d'être complice. Vos attaques répétées, vos manigances, vos insultes toujours plus graves m'ont convaincu qu'il n'était plus possible de siéger à vos côtés. Alors oui, j'ai choisi de rompre. J'ai choisi de ne plus porter ce fardeau. J'ai choisi la dignité plutôt que la compromission, l'honneur plutôt que le silence et le déshonneur, la liberté plutôt que la soumission.

Désormais, et cela jusqu'aux prochaines élections municipales, je siégerai dans l'opposition, mais que l'on ne s'y trompe pas mon engagement pour Villeneuve reste intact. Ce n'est pas parce que je ne fais plus partie de votre majorité – et je m'en réjouis d'ailleurs – que je cesserai de servir les habitants de cette ville.

Un mot tout de même sur votre majorité, témoin direct des faits que j'ai dénoncés. Mais ce qui frappe encore plus que les faits eux-mêmes, c'est le silence assourdissant qui

a suivi, silence face à vos déclarations sur le conflit au Moyen-Orient, silence face à vos propos blessants et humiliants envers une partie entière de notre population, silence enfin face à l'injustice que j'ai personnellement subie. Ce silence lourd de sens interroge et choque de nombreux Villeneuvois qui s'attendaient à plus de courage et de responsabilité. Cette majorité votera tout à l'heure en son âme et conscience. Un vote d'ailleurs dont je croyais qu'il se déroulerait à bulletin secret mais s'il se fait à main levée, ce sera encore mieux.

Dix-huit ans. Dix-huit ans d'engagement pour en arriver là. Mon engagement restera donc intact. Mon engagement ne faiblira pas. Je continuerai à me battre sans relâche pour ma ville, pour ce qu'elle est, pour qu'elle soit plus unie et plus forte. Je refuse les divisions. Je refuse les reculs. Notre ville doit être digne, fière de sa diversité – fière de sa diversité – et respectueuse de chacune et chacun. C'est dans le respect absolu des valeurs de la république – liberté, égalité, fraternité, laïcité – que je mènerai ce combat. Rien ni personne ne m'en détournera. Je n'ai pas peur de vos attaques, pas peur de vos méthodes, pas peur de vos manœuvres et de vos conspirations visant à me réduire au silence. Ce que je défends est plus fort que vos insultes et votre haine. Ce que je défends, c'est l'unité, la justice, la liberté d'expression et le respect de chaque citoyen. M. le Maire, votre stratégie est claire : diviser, humilier, réduire au silence. La mienne sera toute autant : rassembler, écouter, respecter. Vous avez choisi la division, moi je choisis le rassemblement. Vous avez choisi le mépris, moi je choisis le respect. Vous avez choisi la haine, moi je choisis l'unité.

Et je dis à nos concitoyens pour conclure que le retrait injuste de mes délégations après presque 18 années ne changera rien. Mon combat continue avec la même énergie, la même conviction et une liberté retrouvée. Déterminé et plus fidèle que jamais à cette ville et à ses habitants. Ma dignité ne s'achète pas. Mon honneur ne s'achète pas. Ma liberté d'expression ne s'achète pas. Jamais. Unité et dignité. Force et honneur.

Applaudissements du public et d'une partie de l'opposition.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
S'il vous plaît. S'il vous plaît. Merci.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Deux ou trois petites choses sur le propos qui a été tenu. Nous sommes visiblement sur un lancement de campagne. Après tout, c'est la temporalité. Le maire a exprimé des propos et cela a fait réagir certains d'entre nous. Il n'y a jamais eu de censure dans cette majorité. Il n'y a jamais eu une interdiction de parole. Il n'y a jamais eu une forme de prise de position qui ne s'est pas exprimée. Nous sommes quelques-uns à en avoir parlé avec lui, parfois de façon violente, exprimant que nous ne partagions pas ses positions sur la situation géopolitique au Proche-Orient. Il y a un groupe qui s'est exprimé régulièrement sur ses publications ; je pense à Génération.s, par exemple, qui a exprimé sa différence sur cette question en considérant que ce sujet ne devait pas être un sujet municipal, qu'il y avait des questions qui nous rassemblaient très largement et d'autres qui pouvaient nous séparer et nous l'avons exprimé et je ne

crois pas qu'il y ait eu la moindre censure au sein de ce groupe. Il n'y a pas eu la moindre réduction au silence à l'image de la prise de parole qui vient d'être effectuée, qui aurait pu être considérée comme étant nulle et non avenue car sans rapport avec le vote et pourtant nous sommes allés au bout de la démarche et même au bout des applaudissements d'une salle que tu as choisi de faire aujourd'hui. Voilà. Il n'y a donc pas de censure dans ce Conseil. Il n'y a pas de réduction au silence. Il y a beaucoup de romantisme dans l'expression qui vient de s'exprimer. Et je pense que le maire, qui est réellement souffrant aujourd'hui, sans doute à cause du Covid, aura l'occasion de répondre sur la présentation qui a été faite et sur les raisons d'une rupture que tu as qualifiée à plusieurs reprises de rupture. À plusieurs reprises, tu as expliqué que tu ne faisais plus partie de la majorité. Cela ne donne d'ailleurs pas lieu à un psychodrame. Cela arrive régulièrement dans une majorité.

Le vote du jour ne porte donc pas sur le positionnement des uns et des autres sur la question géopolitique, mais sur les conséquences d'une rupture que tu as annoncée : je ne fais plus partie de la majorité. Et moi, à titre personnel, j'entends cette position. Ce que je n'ai pas compris, c'est qu'il n'y ait pas eu de démission en qualité d'adjoint. Comment peut-on rester adjoint en dénonçant la rupture que l'on a avec un maire ? Si l'on est en rupture avec le maire, alors on démissionne. C'est simple. Et là, il n'y a pas de psychodrame. Quand on n'a plus de délégation et qu'il y a eu un retrait de délégation et que l'on est adjoint à rien, ce n'est pas grave mais on peut démissionner. Cela peut se faire. Si, Hélène HARDY, cela peut se faire très symboliquement.

Nous avons consulté le préfet pour être très cadrés juridiquement et la question est simple : quand un adjoint n'a plus de délégation – que l'on soit d'accord ou pas sur le fond de la question, ce n'est pas cela le sujet du jour –, il doit être soumis au Conseil le vote soit du maintien de cet adjoint dans son statut d'adjoint soit du retrait de cet adjoint de son statut d'adjoint. C'est la règle. Les jurisprudences sont claires là-dessus. Ce qui est proposé aujourd'hui, très clairement, c'est un vote à main levée. Si tout le monde y est consentant, il n'y a aucun souci pour le faire. Il n'y a pas de mystère. Nous assumons nos positions. Si un tiers des présents souhaite un vote à bulletin secret, nous opérerons à bulletin secret. Le seul qui doit se faire par bulletin et passage à l'isoloir, c'est celui qui correspond à une procédure extrêmement simple ce soir : l'installation de Jean-Michel MOLLE en tant qu'Adjoint aux sports.

Nous procéderons donc à deux votes, comme Maryvonne GIRARD l'a rappelé. Je le dis pour ceux qui étaient présents à la plénière : nous nous étions demandé si nous devions avoir une réflexion sur le maintien au poste d'adjoint d'André LAURENT ; pour des raisons symboliques parce que celles-ci sont tout autres, évidemment. Nous ne pouvons pas le faire. Il faut être en cohérence avec le droit et le Code des collectivités. C'est donc pour cela que nous vous soumettons ce soir deux votes à main levée « retrait du titre d'adjoint ». Dans ton intervention, tu n'as d'ailleurs pas expliqué pourquoi tu souhaitais rester adjoint. Conséquemment à ce retrait, il y aura l'installation de Jean-Michel MOLLE au poste d'adjoint et de façon subséquente, nous aurons le tableau des indemnités qui sera révisé.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Tout à fait.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Je vais me permettre de répondre.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, non, nous n'allons pas faire un débat…

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Non mais je vais apporter une réponse…

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
(…) Ni une campagne électorale ici, M. OUKAID.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Il vient de me poser une question, Mme GIRARD, je lui réponds.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Simplement, pendant le vote, tu peux sortir ou tu peux rester.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Pourquoi sortir ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je te le dis.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Bah non, je ne sortirai pas. Pour répondre à M. ESTAGER, je ne suis pas du tout attaché à mon poste d'adjoint. Je n'ai aucun souci avec cela, mais il était important de clarifier aujourd'hui la situation et les raisons pour lesquelles j'ai effectivement pris la décision de rompre avec la majorité ; ne t'en déplaise, Sylvain. Et je n'ai aucun souci avec le retrait de ma délégation. Je ne m'accroche pas à cette délégation. Mais me demander de démissionner, non ! J'ai été élu par le peuple !

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Les adjoints, c'est le Conseil municipal.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
D'accord mais je n'ai aucun souci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je te signale tout de même que c'est Gérard CAUDRON qui t'a nommé adjoint.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Je vais répondre que je n'ai aucun problème sur la fonction d'adjoint. Je ne suis pas du tout en opposition avec cette délibération. Pas du tout. Mais je siégerai au Conseil municipal en tant que conseiller municipal. J'ai donc un peu de mal à comprendre la nuance avec la démission car si celle-ci signifie clairement l'exclusion du Conseil, je dis non.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Non, il s'agit de rendre ton poste d'adjoint et de rester dans l'opposition.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Eh bien, je ne m'accroche absolument pas à cette fonction d'adjoint. Je n'ai aucun souci avec cela. Au contraire.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Mme SEGARD a levé la main.

Pauline SEGARD, groupe ACCES
Merci, Mme GIRARD. Je serai très brève. Le retrait de délégation que vous nous soumettez aujourd'hui est l'aboutissement d'un conflit dont la presse s'est largement fait l'écho, conflit qui ne concerne en rien la délégation de Farid OUKAID aux sports, aux centres de loisirs et centres de vacances ; conflit dans le cadre duquel le maire a tenu des propos qui nous ont choqués. Nous ne souhaitons donc pas cautionner ce processus et c'est pourquoi nous voterons contre. Je vous remercie.

Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
À cet instant du conseil municipal, je voudrais, moi aussi, dire quelques mots. Rassurez-vous, je n'appelle pas à ce que vous votiez pour moi tout à l'heure et que vous mettiez mon nom dans l'urne. Beaucoup de gens me disent tu dois être content de retrouver le sport, c'est le retour aux sources. J'ai toujours eu beaucoup de bonheur à travers les politiques sportives de la Ville, quand elles étaient les miennes ou celles de Farid OUKAID. Je le dis clairement : retrouver un poste d'Adjoint aux sports dans ces conditions n'est pas ce qui m'emballe le plus ; vous l'aurez compris.

Parce que nous ne sommes pas uniquement un pion sur un échiquier, je voudrais dire également qu'en cinq mandats – je passe à un autre thème – je ne sais pas si les ressources humaines et l'élu ayant cette délégation ont traversé de telles turbulences : la Covid, des services exsangues, des agents parfois aussi exsangues qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire tourner les services, la Covid et la mise en place du télétravail, les réflexions sur les primes Covid, sur la prime Macron, les 1 607 heures, la modification du droit de grève. Je ne sais pas si on a déjà eu de tels mandats aux ressources humaines.

Quand Martine CARETTE est décédée, le Maire m'a demandé de prendre son relais aux relations avec les universités. Quand le précédent Adjoint au personnel a dû quitter le Conseil municipal, le maire m'a demandé de prendre la délégation au personnel. Aujourd'hui, il me demande de prendre le relais de mon prédécesseur et élève. J'ai toujours un peu été le couteau suisse du maire et je ne le regrette pas puisque j'ai pu, grâce au fait qu'il m'a sollicité un jour pour être son Adjoint aux sports vivre de nombreuses et belles aventures dans ce domaine.

Je reviens sur les ressources humaines, au DRH et au DGS ainsi qu'à tout le personnel. Je ne voudrais pas changer de délégation comme cela sans aujourd'hui m'exprimer et exprimer dans une délégation qui était pour moi inconnue et difficile, dans l'adversité, tout le bonheur que j'ai connu en travaillant avec des services dont on ne dira jamais

assez les compétences. Je voulais simplement terminer là-dessus : J'étais bien au personnel. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous allons passer au vote. Pardon, M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe LFI
Merci. Bonsoir à toutes. Bonsoir à tous. Je remercie évidemment M. OUKAID pour son intervention. Je souscris complètement à ce qu'il a dit avec ma camarade Catherine BOUTTE. Par ailleurs, ce que j'entends aussi dans la réponse de M. ESTAGER, c'est que, de fait, ceux qui restent dans la majorité, ceux qui restent adjoints et ceux qui ne rendent pas leur mandat souscrivent à ce qu'a pu dire M. le Maire et à ce qui a pu être relayé par la presse…

Protestations des élus de la majorité.

De fait, parce que vous ne rendez pas le mandat. J'invite aussi toutes celles et tous ceux qui sont actuellement dans la majorité à rendre leur mandat s'ils le souhaitent pour annoncer qu'ils sont contre les propos scandaleux et outrageants de M. le Maire. Par conséquent, ma camarade Catherine BOUTTE et moi-même pour La France insoumise voterons contre le retrait de délégation à M. OUKAID.

Applaudissements de public.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je voudrais m'adresser au public : normalement le public se tait. On n'applaudit pas toutes les 30 secondes. Merci beaucoup.

Applaudissements du public.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Madame la première Adjointe, chers collègues, être adjoint au maire, ce n'est pas seulement une fonction honorifique, c'est une délégation de responsabilités qui suppose d'abord une relation de confiance avec le maire et avec l'équipe municipale en place. Cette confiance, manifestement, d'après ce que l'ensemble de notre groupe a pu constater, est aujourd'hui rompue. Dans ces conditions, il me semble qu'il n'est pas pertinent qu'un adjoint conserve ses délégations. Je veux être claire : notre vote à tous – je parle au nom de notre groupe – n'est pas un jugement sur des accusations ou sur des polémiques qui relèvent d'un autre terrain ; j'espère que cela est bien clair. Il s'agit d'une décision institutionnelle. Pour que les Villeneuvoises et les Villeneuvois aient des élus efficaces et responsables, il faut que l'équipe exécutive puisse fonctionner dans la clarté et dans la cohérence. C'est pour cela que, au nom de notre groupe, nous voterons en faveur de ce retrait de délégation. On ne peut pas exercer une délégation sans confiance, il me semble. Et sans confiance, il n'y a plus de mandat possible. Voilà la position de notre vote.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Mme SALANON.

Propos hors micro de Farid OUKAID.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
M. OUKAID, vous allez vous taire deux minutes, maintenant.

Farid OUKAID, Adjoint au Maire
Vous me parlez autrement, Mme GIRARD !

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je vous parle comme j'ai envie de vous parler. D'accord ?

Huées et appel au respect du public.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Le respect, il est aussi des deux côtés. D'accord ?

Exclamations du public.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je garde mon calme. Je mets le retrait du poste d'adjoint au vote. M. OUKAID, vous restez ? Vous pouvez sortir. C'est comme vous voulez. Donc, vous restez. Nous prenons acte. Je mets ce retrait du poste d'adjoint au vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre des groupes ACCES et LFI, NPPV de M. OUKAID).

II. RETRAIT DE DÉLÉGATION À UN ADJOINT

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Sur le même sujet mais pour d'autres raisons qui ont été un peu évoquées par Sylvain ESTAGER, notamment de santé, nous procédons également au retrait du poste d'adjoint à André LAURENT à main levée, si vous le voulez bien. Il a de très graves problèmes de santé, comme certains le savent. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV de M. OUKAID).

Fabien DELECROIX, groupe ACCES (hors micro)
Ça, c'est la 3 que vous faites, pas la 2.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Si, c'est la 2. Vous l'avez eu sur table.

Propos hors micro de Fabien DELECROIX.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
C'était sur table, M. DELECROIX.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES (hors micro)
On peut recommencer ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je recommence parce que je n'ai pas suivi. Pour le retrait de M. LAURENT en tant qu'adjoint, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV de M. OUKAID).

III. DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous allons procéder à un vote à bulletin secret car nous sommes obligés. M. DELECROIX, vous avez vos petits bulletins sur la table.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Je vais me permettre de demander la parole.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Attendez. Et pour l'urne, j'ai besoin de deux personnes, donc je vais demander à Violette SALANON qui est secrétaire de séance d'aller à côté de l'urne et à Annick VANNESTE de l'accompagner. Allez-y.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Je me permets juste de dire qu'en tant qu'élus municipaux, nous travaillons les dossiers. Nous avons un livret sur lequel nous travaillons et il n'est pas normal de recevoir des trucs au dernier moment. Il serait tout de même mieux d'avoir une pratique du Conseil municipal où l'on respecte aussi le travail des élus.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Mais nous vous avons toujours respecté, vous avez tout par mail.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Fabien, sérieusement, nous en avons parlé en commission plénière. Nous rappelons qu'il y a eu un dialogue avec la préfecture et ce dialogue s'est poursuivi jusqu'à hier avec le préfet directement sur les modalités et nous vous avions dit en plénière qu'il pourrait y avoir des évolutions à l'image de ce que j'ai dit sur André LAURENT où finalement nous avons été amenés à faire ce que nous avions dit que nous ne ferions pas en plénière. Ce n'est pas nous qui décidons de la jurisprudence. Nous avons consulté notre service juridique, celui de la préfecture et le Préfet directement et nous avons eu les réponses à la dernière minute, donc nous le mettons sur table. Cependant, cela ne modifie pas l'essence de ce qui a été présenté.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Pour voter, je vais vous appeler. Ceux qui ont des pouvoirs peuvent voter en même temps pour le pouvoir.

Les élus du Conseil municipal procèdent au vote.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je vais vous donner les résultats. Pour M. MOLLE, nous avons 35 voix pour, deux contres, quatre blancs et un nul. Vous êtes donc élu Adjoint aux sports. Bravo.

Jean-Michel MOLLE est élu sixième adjoint.

Applaudissements.

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire
Je voulais apporter une précision à l'ensemble de mes collègues et au public parce que j'y tiens beaucoup. J'ai eu beaucoup de pudeur là-dessus. Je voulais signaler que ma nomination en tant qu'adjoint ne change absolument rien à mes émoluments ni à aucun autre avantage. Il faut tout de même le savoir. Il faut que tout le monde sache que je n'aurais pas d'indemnités supplémentaires…

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous allons en parler.

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire
(…) Et c'est très bien comme cela.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Jean-Michel.

Farid OUKAID, sans étiquette
Je veux féliciter sincèrement Jean-Michel MOLLE. Je lui dis du fond du cœur que je suis honoré. Je n'oublierai jamais ce qu'il a fait pour la ville, pour moi en tant que gamin. Malgré toute cette situation, je te le dis Jean-Michel, c'est un honneur car je suis petit à côté de toi. Je n'oublie pas ce que tu as fait pour moi. Et il n'y a pas d'animosité entre toi et moi. Je sais que tu vis cette situation de manière compliquée. Je te le dis : vis ces six derniers mois à fond. À fond. Fais-le à fond parce que tu as toujours porté cette ville. Je suis fier que ce soit toi. Je t'ai succédé, tu m'as succédé. C'est une histoire un peu bizarre, mais je suis honoré, je suis fier. Et surtout, n'aie aucun remords. Merci pour tout ce que tu as fait. Et je te souhaite vraiment un beau succès sur ces six prochains mois. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Jean-Michel MOLLE.

IV. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE – MISE À JOUR

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous passons de 18 adjoints à 17. Des contres ? Des pour ?

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Excusez-moi, je voudrais juste signaler que nous ne prenons pas part au vote.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Ah bon. D'accord. Pas de souci. Des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV du groupe ACCES).

V. MISE À JOUR DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Comme le disait Jean-Michel MOLLE, il n'y a rien qui change pour lui. Nous retirons les indemnités à M. GUERIN et M. LAURENT. C'est tout ce qui change. Et M. OUKAID a l'indemnité de conseiller.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Pour le groupe ACCES, nous souhaiterions tout d'abord dissocier deux aspects : l'indemnité de M. OUKAID d'un côté et celle de M. LAURENT et M. GUERIN de l'autre car il s'agit de deux sujets différents. Nous voudrions donc pouvoir voter distinctement les deux sujets.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
C'est un seul tableau !

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Oui mais cela peut être deux délibérations.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, c'est le tableau.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Dans ce cas-là, nous annonçons que nous ne prenons pas part au vote pour la partie qui concerne M. OUKAID mais que sur le reste, sur les absences prolongées d'André LAURENT et Dominique GUERIN – qui sont deux cas différents –, nous sommes évidemment pour mettre à jour, actualiser leurs indemnités. Nous faisons vraiment la distinction. Ce n'est pas du fait d'André LAURENT s'il ne peut pas assister aux conseils municipaux et autres. Nous le regrettons, très clairement. Pour le cas de Dominique GUERIN, nous avons envie de dire enfin. Il est bien que l'argent public soit dépensé comme il faut. Nous avions fait le calcul, il s'agit de 10 000 € pour quelqu'un qui n'a jamais siégé ou presque depuis le début du mandat. Cela pose aussi question sur des

listes qui présentent des candidats qui ne siègent pas et des candidats qui ne démissionnent pas, car il y a aussi la possibilité, lorsque l'on ne siège pas, de démissionner. Nous avons eu des situations où des personnes voulaient initialement être élues dans notre groupe dans la durée qui ont, pour des choix de vie, un changement de ville par exemple, démissionné. Il s'agit d'une possibilité et il est possible de le faire. Il est dommageable que cela n'ait pas été le cas ici. Nous corrigeons, quelque part, cette faute ce soir et c'est tant mieux.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci pour l'explication. Merci pour vos réflexions mais nous sommes obligés de voter le tableau, me dit-on. Comme c'est M. BAROTTE qui me dit cela, ça doit être vrai. Nous ne pouvons donc voter que le tableau.

Catherine BOUTTE, groupe LFI
Nous voulons tout de même répéter ici que c'est peut-être un peu tard pour M. GUERIN, vu que nous avons tout de même passé à peu près cinq ans à ne pas le voir dans ce Conseil municipal, que cela a tout de même coûté à la collectivité plus de 10 000 €. Nous avions déjà signalé qu'il y avait un dysfonctionnement de ce côté-là et cela n'a pas été fait en temps et en heure.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Mme SALANON.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Je voudrais rappeler un principe simple : l'indemnité d'élu n'est pas un revenu automatique, c'est une compensation de l'engagement. Or pendant cinq ans, un élu a perçu chaque mois environ 244 €, soit plus de 14 000 € d'argent public, sans siéger ni en Conseil, ni en commission, ce qui a d'ailleurs fortement nui à un des groupes, le nôtre. J'ai envie de dire que je vais faire plaisir à ma collègue d'à côté : mieux vaut tard que jamais.

Quatorze mille euros, ce n'est pas rien. Il s'agit d'une subvention annuelle pour une association villeneuvoise ou d'actions utiles dans nos quartiers. Notre groupe avait proposé dès le début du mandat d'inscrire dans le règlement intérieur une clause contre l'absentéisme répété, sauf évidemment en cas de maladie ou d'empêchement sérieux. Cela avait été refusé. Je crois qu'il faut aujourd'hui en tirer les leçons. L'argent public doit récompenser l'action, pas l'inaction. L'argent public est rare, il doit toujours servir l'intérêt général, jamais financer l'absence. Chaque euro des Villeneuvois doit être utile, pas englouti dans le vide.

Nous nous réjouissons donc de cette mise à jour et enfin nous voterons pour.

Catherine BOUTTE, groupe LFI
Faut-il rappeler qu'il fait partie de votre groupe ?

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Excusez-moi mais déjà vous n'avez pas la parole, donc veuillez respecter un petit peu les règles du Conseil municipal ! Ensuite, nous l'avons exclu. Merci de vous en

rappeler.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Mme SALANON. Je n'ai pas besoin de répondre, vous l'avez fait à ma place. Je passe une soirée magnifique ! Non, c'est une blague. Il y a une erreur dans le tableau : il n'est pas noté que Graziella MOENECLAEY est conseillère déléguée. Il faudra donc rectifier. Qui est pour le tableau ? Qui est contre ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV du groupe ACCES, de M. OUKAID).

VI. MISE À JOUR DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Il vous est proposé pour la commission 1 d'intégrer Mme Valérie QUESNE-CAUDRON qui remplace M. Jean-Michel MOLLE puisqu'elle a désormais la délégation au personnel. Dans la commission 5, il est proposé que M. Jean-Michel MOLLE remplace Mme Charlène MARTIN, ce qui est logique, puisque la commission 5, ce doit être le sport, me semble-t-il. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Nous ne prendrons pas part au vote sur les changements qui découlent du reste. En revanche, nous nous demandons pourquoi Dominique GUERIN est toujours dans les commissions vu qu'il ne siège pas. Est-ce que le groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq ne veut pas siéger dans les commissions ; Mme BARISEAU, par exemple ? Il y a également le cas d'André LAURENT qui est encore dans des commissions. Vous pouvez éventuellement le remplacer par des personnes qui pourraient siéger. Nous nous rendons parfois compte que les commissions sont assez vides et que les débats n'y sont pas forcément… Je crois que vous avez vu que nous, nous siégeons assez systématiquement. Dans la majorité, il y a des élus qui siègent régulièrement et qui jouent vraiment le jeu de la commission et font le débat public comme il se doit. Il y en a aussi qui ne sont pas là mais c'est comme ça. Il est donc bizarre que les différents groupes politiques ne comblent pas les trous lorsqu'il y en a.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Mme REGULSKI.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Merci, Mme GIRARD. Il y a un autre changement qui n'est pas relevé. Dans la commission 5, l'ordre est différent de l'ordre initial. C'est M. OUKAID qui était vice-président de la commission.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
C'est la commission qui décide du vice-président.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Donc il n'y avait pas besoin d'une délibération pour cela. C'est cela ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, cela se fait au sein de la commission, quelle qu'elle soit. Quand il y a un changement de vice-présidence – puisque le président est toujours le maire –, c'est la commission qui décide.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
D'accord. Donc là, la commission va décider comment ? Car je siège dans cette commission et on ne m'a rien demandé.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Quand elle se réunira.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Sauf que c'est déjà noté que c'est Françoise MARTIN.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, il n'est pas marqué. Il est marqué où ? Pas pour la présidence.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Cela n'a rien à voir avec le numéro ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, non. Non, non.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
D'accord. Je n'ai rien dit. Je retire ce que j'ai dit. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, non. Du tout.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
En revanche, il serait logique que M. GUERIN ne fasse plus partie des commissions puisqu'il a brillé par son absence. Après une longue concertation entre nous, je propose de prendre sa place en C1 et M. ZONGO en C4.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous prenons note. Merci. Pas d'abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV du groupe ACCES, de M. OUKAID).

VII. ACTUALISATION DE LA REPRÉSENTATION AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SPORTIFS

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous avons à remplacer M. OUKAID. Claire MAIRIE le remplacera à l'OMJC, Jean-Michel MOLLE au LMHBCV et à l'ANDES, Jean PERLEIN à l'OMS et Claire MAIRIE à l'ESBVA-LM. Est-ce que vous avez des questions ?

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Pas de question mais je signale que le groupe ACCES ne prendra pas part au vote.

Farid OUKAID, sans étiquette
C'est idem pour moi et je dirais simplement que ce sont trois élus qui en remplacent un sur les fonctions qu'il occupait. C'est tout. C'est une remarque.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
D'accord. Merci. Des abstentions ? Des oppositions ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV du groupe ACCES, de M. OUKAID).

VIII. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – NOUVELLE DÉSIGNATION DES MEMBRES

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous avons changé la commission d'appel d'offres car Victor BURETTE et quelqu'un d'autre se sont retirés.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Oui, nous avons mis à jour – nous en avons parlé avec les différents groupes – de façon à garantir le quorum qui posait des problèmes ces derniers temps.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Pas en commission plénière.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
En commission plénière, nous avons évoqué le fait que…

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Oui mais vous n'avez pas eu de dialogue avec notre groupe, non.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Bah, nous l'avons évoqué en commission plénière…

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Non, pas du tout. Vous avez dit qu'il y aurait des changements dans les commissions mais à aucun moment nous avons été concertés.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Je vous ai demandé si la commission…

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Non, non.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Cela a été évoqué en commission plénière.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Non, je vous dis que non.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Bah, ACCES confirme.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Oui, pour le groupe ACCES, mais pas pour le nôtre.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES (hors micro)
Cela a été convenu en commission plénière.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Non, pas que Mme SALANON allait intégrer la CAO. Non.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
À ce moment-là, la désignation n'avait pas été faite. Mais si vous n'avez pas été informés et si vous voulez modifier, nous modifions. Mais en commission plénière nous avions dit que nous ouvrons par transparence.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Non mais ne dites pas que les groupes ont été consultés.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Mais si, Mme BARISEAU, enfin ! Il y a un moment où…

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Pour le coup, je n'étais pas en plénière ; je m'en suis excusée. Ce n'est pas grave, j'ai reçu un mail et on m'a expliqué pourquoi. J'accepte volontiers.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Je rappelle qu'il a été expliqué en plénière que les groupes seraient consultés. Vous avez reçu un mail, vous venez de le dire, qui avait valeur de proposition. Si vous ne vouliez pas, il fallait le dire.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Le mail, c'était la CAO a accepté à l'unanimité la candidature de Mme SALANON. Mais il s'agit d'un problème de forme, pas de fond.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Mais non, c'est le Conseil qui accepte. C'est maintenant que nous le faisons. Il

s'agissait donc d'une proposition. C'est simple. Il n'y a pas de mystère.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)
C'est simple mais avant non. Cependant, ce n'est pas grave, sur le fond, nous acceptons.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Pour vous dire, je n'ai pas été concertée non plus et j'ai vu mon nom. Mais j'accepte aussi, M. ESTAGER.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire (hors micro)
Le mail datait du mercredi 24/09 et proposait Mme SALANON.

Propos hors micro de Mme BARISEAU.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Nous vous l'adressons. Si vous n'êtes pas d'accord, vous dites non.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Ne vous énervez pas.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Mais je ne m'énerve pas. Il n'y a pas de souci. Je dis simplement ne mettez pas en cause les services ou la majorité. Cela a été exposé en commission plénière. Le 24, vous avez reçu une proposition, libre à vous de l'accepter ou pas et d'y répondre en temps et en heure, pas le jour du conseil, effectivement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Bon, est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? M. DELECROIX.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES
Juste pour prendre la parole en tant que membre de la CAO pour dire que, effectivement, c'étaient toujours un peu les mêmes qui siégeaient ces derniers temps et nous avions du mal à avoir le quorum systématiquement pour ces raisons. Pour les services en particulier, il est bien que nous renouvelions un peu l'effectif et qu'il y ait des personnes qui, je pense, vont y siéger, y soient ajoutées. Il reste quelque mois. Nous sommes évidemment pour avoir des élus qui siègent, en CAO en particulier vu qu'il y a un enjeu. Il s'agit, je vous le rappelle, d'une commission qui se réunit toutes les semaines ou presque. C'est donc important. Là encore, enfin. Mieux vaut tard que jamais.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
J'en profite, si tu me le permets, Maryvonne, pour remercier – et tu en fais partie,

Fabien – ceux qui siègent assidûment à la CAO. Effectivement, sur un mandat, la CAO, ce n'est pas loin de 250 réunions. Cela prend du temps. C'est chronophage. Je remercie ceux qui sont extrêmement présents – et les tableaux en attestent – car c'est nécessaire pour faire tourner les marchés. Tu en fais effectivement partie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Sylvain. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité (NPPV de M. OUKAID).

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Pour l'instant, nous allons nous arrêter là ; nous allons revenir après. Je vais vous proposer de faire passer Lahanissa MADI afin que nous ne la retenions pas trop longtemps et trop tard.

XXXII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET LE POLE ENFANCE-ADULTE CHRISTIAN DABBADIE

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Merci, Maryvonne. Bonsoir chers collègues. J'ai trois délibérations. La première porte sur une convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et le pôle enfance-adulte Christian-Dabbadie. Il s'agit d'un établissement qui accueille des jeunes en situation de handicap moteur avec des troubles ou non associés, y compris des personnes autistes. L'objectif est de permettre à des personnes en situation de handicap de pratiquer un instrument de musique. Nous l'avons développé avec l'école de musique, par l'intermédiaire de Rodolphe POTEZ, qui est un référent handicap dans cette école, afin de la rendre inclusive. Nous travaillons avec les établissements qui se situent à Villeneuve d'Ascq et qui sont au nombre de 27. Nous travaillons principalement avec les associations que sont les Papillons blancs et APF France handicap ainsi que l'association Pas à Pas pour permettre à toutes les personnes qui sont dans les établissements de pouvoir pratiquer un instrument de musique mais aussi aux personnes qui sont à l'école de musique de bénéficier de la découverte, par exemple, du bao-pao qui est un instrument de musique électronique qui permet à des personnes qui ne peuvent pas du tout bouger les bras, qui ne peuvent pas du tout tenir un instrument de pouvoir néanmoins avec les lasers qui servent de cordes de guitare ou autre, taper le rythme. C'est franchement très éloquent. Nous l'avons fait découvrir au salon régional Autonomic puisque Villeneuve d'Ascq est partenaire. Celui-ci permet à chacun de découvrir toutes les nouveautés, tout ce que nous mettons en place pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leur quotidien, y compris pour leurs loisirs. Je pense que l'intérêt de conventionner avec cet institut, c'est que les jeunes disposent sur place d'un Fab lab qui leur permet avec une imprimante en 3D de faire des adaptations pour permettre à des personnes qui ne peuvent pas tenir un instrument de rajouter un petit morceau pour l'accrocher à leur bras afin de jouer de la musique. Je pense qu'il s'agit d'une convention qui permet de renforcer encore

l'inclusion, de l'ouvrir aux établissements et aux personnes qui n'ont pas de handicap de découvrir également la musique autrement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Lahanissa. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIII. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'ASSOCIATION PAS A PAS

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
La deuxième délibération porte sur le renouvellement d'une convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'association Pas à Pas. Celle-ci s'occupe d'accompagner les enfants et les familles d'enfants porteurs d'autisme. L'objectif est de former l'ensemble du personnel de la municipalité de tous les services municipaux à l'accueil des enfants mais aussi des adultes en situation de handicap, notamment avec un autisme. L'objectif est de rassurer à la fois les personnels encadrants, les personnels accueillants, les familles de ces enfants qui sont accueillis ainsi que les personnes autistes. Une formation a été dispensée dernièrement au centre Asnapio avec le personnel. La police municipale est également formée afin de savoir comment faire face à une personne avec un handicap autiste. Il y a autant d'autismes que de personnes atteintes de l'autisme. Cela est très divers et varié et les réactions ne sont pas toujours les mêmes. Il s'agit d'un handicap très lourd à accompagner. Nous avons souvent besoin dans nos structures d'accueil de loisirs d'avoir un accompagnant par personne. Cela est très lourd. Il n'empêche que nous effectuons le travail et nous permettons à ces enfants de fréquenter nos structures dès la petite enfance dans les centres de loisirs et même en colonie parce que nous avons accompagné des enfants qui sont partis en colonie avec un autisme.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Lahanissa. Y a-t-il des interventions ? Je la mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? J'ai vu plein de mains. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Merci pour eux.

XXXIV. BILAN ACCESSIBILITE UNIVERSELLE D'USAGE ET DURABLE 2024

Un diaporama est projeté

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je te laisse maintenant avec ton diaporama.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Didier m'a promis de m'écouter religieusement.

Didier MANIER, groupe Parti socialiste
Religieusement, je ne sais pas. Avec attention. Fort civilement.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Je vous présente… Nous vous présentons car il s'agit du résultat d'un travail de tous les services, des élus, des établissements ; ce n'est donc pas moi mais nous. Nous vous présentons ce soir le bilan des engagements, des actions et du rôle que joue la Ville en matière de handicap.

Force est de constater et d'affirmer que Villeneuve d'Ascq est encore et toujours proactive dans sa politique en direction des personnes en situation de handicap. En effet, elle dépasse souvent les obligations légales, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, dans le domaine de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique puisque nous avons des taux très honorables, de l'accessibilité que nous abordons d'une manière dont je vous parlerai encore après, de l'inclusion ainsi qu'en matière d'innovation. Elle offre aussi des services et des informations qui sont très importantes et à même d'accompagner et d'aider des personnes concernées à connaître leurs droits et les dispositifs existants pour leur permettre de compenser le handicap. Elle joue également un rôle important au sein de la MEL à travers sa forte implication au niveau métropolitain, ce qui permet des synergies, notamment avec les référents handicap de toutes les collectivités de la MEL qui ont chacune installé leur commission communale pour l'accessibilité. Je rappelle que toute collectivité de plus de 5 000 habitants a cette obligation depuis la loi du 11 février 2005. Elle occupe également une position de leader parmi les communes de la MEL puisqu'elle sert de modèle dans certains domaines. Au-delà de l'emploi et de l'accessibilité de ses bâtiments recevant du public, elle est un modèle en matière d'innovation dans la concertation, la signalétique, comme nous le verrons au travers du diaporama que nous déroulerons rapidement tout à l'heure. Elle agit donc non seulement localement mais en coopération avec la MEL pour faire progresser les politiques handicaps à une échelle plus large. Vous m'avez déjà entendu dire que nous voulons avoir une ville handi-accueillante, elle l'est mais Villeneuve d'Ascq ne doit pas être la ville des personnes en situation de handicap. Chacun devrait avoir le choix de pouvoir vivre à Ronchin, à Croix, à Bondues, à La Madeleine, n'importe où et pas uniquement à Villeneuve d'Ascq parce que ce serait, semble-t-il, accessible.

L'effort sur l'inclusion est réel, ce qui fait de Villeneuve d'Ascq une commune référence au sein de la MEL et au-delà. Une Ville qui fait pour et avec les personnes concernées et jamais sans elles. La place de la personne en situation de handicap dans la cité et l'exercice de la citoyenneté soulèvent des questions fondamentales sur l'égalité des droits, l'inclusion et la participation pleine et entière de ces personnes en tant que citoyen à part entière dans la ville ; une expression que vous m'avez toujours entendu

dire chaque année à chaque fois que je vous présente le bilan. L'exercice de la citoyenneté des personnes porteuses de handicap n'est pas un plus mais bien bel et bien un droit fondamental. Il ne suffit pas de reconnaître ce droit, encore faut-il le rendre effectif en supprimant les obstacles, en favorisant l'accessibilité et en valorisant la diversité. Une démocratie inclusive est une démocratie plus juste et plus forte. Nous avons l'exemple de la concertation citoyenne dans le domaine du handicap. Il faut en comprendre les enjeux. Nous avons développé un outil pour la concertation citoyenne inclusive que nous avons présenté en 2023 et testé en 2024, comme vous le verrez tout à l'heure. La concertation citoyenne inclusive est un levier de démocratie participative. Pour les personnes en situation de handicap, il s'agit d'un outil d'émancipation, de transformation sociale mais aussi une obligation pour les pouvoirs publics. Une société qui écoute tous ses citoyens est une société plus juste, plus efficace et plus humaine.

Villeneuve d'Ascq continue de développer une scolarité inclusive. Pour cela, je tiens à remercier Françoise MARTIN qui veille au grain sur ce sujet avec les services qui l'accompagnent. C'est le principe selon lequel tous les enfants, quel que soit leur handicap, doivent pouvoir suivre une scolarité dans les conditions adaptées au sein du système éducatif ordinaire si possible, sachant que l'école est un lieu d'inclusion, de socialisation et d'émancipation et le premier lieu de la sensibilisation. Sans éducation adaptée, l'inégalité de départ devient une injustice durable et on peut parler de double peine. L'école doit être le premier lieu d'inclusion. Permettre à chaque enfant quelle que soit sa singularité d'apprendre, de progresser et de vivre avec les autres, c'est bâtir ensemble une société plus juste et plus solidaire. L'éducation inclusive n'est pas seulement une exigence légale, il s'agit d'un enjeu de dignité, d'égalité et de citoyenneté cher à notre politique locale.

Concernant les loisirs et les sports accessibles aux personnes en situation de handicap, il est important cette fois de souligner que Villeneuve d'Ascq a une politique active sport et handicap via l'Office municipal des sports et des actions concrètes qui sont menées en ouvrant des créneaux aux associations qui œuvrent dans le domaine du handicap, aux établissements qui accueillent des jeunes en situation de handicap mais également à tous les clubs sportifs de la ville qui sont handi-accueillants, qui sont inclusifs grâce au travail que je qualifierai de parfait de la part de Delphine DECOTTIGNIES, ainsi que dans la mise à disposition de matériels et dans l'accompagnement des orientations des familles pour les motiver, les encourager et les rassurer. Il faut savoir que bon nombre de parents n'osent pas permettre à leur enfant de pratiquer un sport. Beaucoup de disciplines sont proposées pour des publics variés : le handicap physique, mental, sensoriel comme vous le verrez dans le diaporama.

Dispositifs d'inclusion : les séances découvertes, les initiations dans les clubs, la possibilité pour les enfants de se familiariser avec la pratique d'un sport ou plusieurs sports. Depuis peu de temps – il s'agit d'un effet des Jeux paralympiques –, beaucoup d'enfants, notamment les enfants de 6 à 12 ans, fréquentent et découvrent ces disciplines les samedis matin aux salles du Blason. Il faut encourager cela. Nous l'avons mis en place et nous pouvons en être fiers.

L'accessibilité matérielle de nos infrastructures a été développée : mise en accessibilité du Palacium, des piscines avec un siège de mise à l'eau. Par exemple, à la piscine du Triolo, nous avons un siège de mise à l'eau pour le grand bain et nous allons programmer une mise à l'eau avec une domotique pour permettre aux personnes plus lourdement handicapées qui ont entre 2 et 12 ans qui sont à la fois dans les établissements ou chez leurs parents en milieu ordinaire d'avoir accès au petit bain. Vous verrez donc sûrement apparaître une délibération pour permettre la mise en place cet outil.

Tout cela ne peut se faire que si dans le même temps voire en amont, on favorise toutes les mobilités parce que se déplacer, c'est bien plus que de passer d'un point A à un point B. C'est étudier, travailler, se soigner, profiter de ses proches, de ses amis et de la vie. Sans mobilité, rien de tout cela n'est possible. C'est l'isolement avec toutes ses conséquences au quotidien. Rendre la cité accessible à tous offre à chacun la liberté de profiter de toutes les belles choses que la vie peut offrir, parce qu'elle peut en offrir même si parfois ce n'est pas simple.

Villeneuve d'Ascq joue également un rôle avancé en France dans le champ du handicap. La Ville inspire au-delà de la région puisque nous sommes également sollicités par d'autres collectivités. Elle inspire par sa singularité qui consiste notamment à combiner une approche réglementaire avec des politiques volontaristes comme la nôtre, des dispositifs de terrain, des partenariats associatifs et institutionnels. Nous le voyons bien lorsque l'on travaille à la commission communale pour l'accessibilité, il y a une bonne synergie, une bonne dynamique. Je remercie les élus qui sont présents régulièrement et qui y sont très actifs, de la majorité mais également de l'opposition ; ils se reconnaîtront. Le panorama des actions est présenté chaque année en commission communale pour l'accessibilité. Je voudrais dire que ce bilan a été proposé la semaine dernière à la commission qui l'a validé à l'unanimité. Il passe auprès des commissions thématiques lorsqu'il n'y a pas de commission plénière puis il est transmis, conformément à la loi, aux différentes instances auprès du préfet et du Département.

Toutefois, si beaucoup de choses sont mises en œuvre, certains ERP (établissements recevant du public) ou IOP (installations ouvertes au public) restent à rendre pleinement accessibles selon les différents types de handicaps. Jean PERLEIN prendra la parole au moment du déroulé pour vous faire un point sur l'évolution et le bilan de l'Ad'AP. Au regard de sa qualité d'Adjoint au patrimoine bâti, il me semblait que c'était lui qui était le plus à même de le faire.

Nous veillons également à poursuivre et à renforcer la formation des personnels comme je vous l'ai dit précédemment avec les conventions, la sensibilisation. Tout cela est essentiel car il est bien de faire des aménagements mais ceux réalisés doivent être utilisés correctement. Si cela n'est pas le cas, nous avons raté quelque chose. La Ville continue de faire vivre tous les dispositifs avec une attention particulière cependant concernant notamment l'accessibilité pour tous les types de handicaps (psychique, cognitif, sensoriel). Il faut savoir que le handicap psychique n'a été reconnu qu'en 2005 et qu'il peut être plus compliqué que le handicap moteur ou la mobilité réduite. On pense qu'être handicapé, c'est nécessairement être en moteur ou avec des cannes.

Non, 80 % des handicaps sont invisibles et il faut aussi penser à eux. Certaines actions visent à cela mais la mise en œuvre généralisée reste toujours un travail en cours.

Je vous propose de dérouler le diaporama. Je n'ai pas voulu le faire en même temps que je parlais car vous ne m'auriez peut-être pas écoutée. Vous avez là une première diapositive pour rappeler que 10 % de la population à Villeneuve d'Ascq (chiffres 2023) est concernée par une situation de handicap visible ou invisible ; je vais toujours préciser cela car l'invisible, c'est hyper important. Vous avez une slide pour dire qu'il est important d'être à l'écoute des personnes en situation de handicap. Nous le faisons en termes de permanences que j'assure mensuellement en présentiel mais aussi par mail et au téléphone. En 2024, nous avons reçu 165 personnes. Celles-ci ont besoin d'être accompagnées pour la constitution de leur dossier MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), pour des logements, des problèmes d'emploi. La liste est dedans, je ne vais pas la relire.

Précédemment, je vous parlais d'un outil d'aide à la concertation que nous avons mis en place et pour lequel nous avons été lauréats en 2023. Nous l'avons utilisé dans le cadre d'une concertation d'un atelier participatif au conseil de quartier Bourg, Prés, Château sur le nouvel aménagement d'un espace délaissé qui deviendra un espace forme et santé.

Vous avez une diapositive pour dire que nous sommes sensibles à la prise en compte des personnes qui sont en situation de handicap auditif. Nous avons mis en place le dispositif Acceo qui est désormais pris en charge par la MEL. Nous voyons qu'il s'agit d'un outil très utilisé à Villeneuve d'Ascq à la fois au CCAS mais aussi à l'accueil de la municipalité.

Là, vous avez une diapo pour mettre en valeur le mécénat qui a eu lieu avec Leroy Merlin et Wolfcraft. Nous avons passé une délibération en décembre 2024. Cet outil a été créé en 2003 dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées visant à sensibiliser un large public sur les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes en situation de handicap. Par le biais de cet outil, nous mettions surtout en valeur les problèmes rencontrés par les personnes avec un handicap moteur. Il a évolué au gré du temps. Il a vieilli aussi et il a donc fallu le rénover et le remettre au goût du jour. Il reste encore deux ou trois modules à rendre accessible et nous allons le prêter à nouveau comme nous le faisions depuis plus de 20 ans. L'objectif est de le prêter aux administrations, aux collectivités, aux entreprises pour permettre de développer la sensibilisation.

Là, vous avez une diapo pour dire que nous continuons à mettre en place des conventions avec des établissements scolaires pour pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap, même si ce n'est pas à temps complet mais à temps partiel. En fait, ces enfants vont à l'école avec les autres et ces salles sont mises à disposition à titre gracieux sauf pour ce qui concerne le ménage. L'encadrement de la pause méridienne : tout à l'heure, je vous parlais de l'effort renforcé pour la scolarité inclusive. Nous accueillons davantage d'enfants et c'est très bien car de plus en plus de familles connaissent leurs droits. Nous y mettons les moyens et nous sommes fiers de le faire car nous permettons à des enfants de vivre leur scolarité avec des encadrements, des PAI (projet d'accueil individualisé). Nous pouvons être fiers de cet accueil car ils sont

à la fois accueillis pendant l'école mais aussi pendant les CAL (centres d'accueil et de loisirs), pendant la pause méridienne, pendant les vacances scolaires aussi. Juste une précision : une loi de mai 2024 prévoyait que la prise en charge financière des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) pendant la pause méridienne soit dorénavant à la charge de l'État. Je voudrais vous dire qu'aujourd'hui, c'est une lettre morte. Il n'y a rien de fait. Les collectivités continuent d'assurer cette prise en charge.

Les étudiants : il s'agit d'une diapositive pour mettre en exergue le fait qu'il y a une forte évolution des étudiants en situation de handicap (+ 27,8 % en un an). Cela interroge puisqu'à Villeneuve d'Ascq, nous avons tout de même 1 709 étudiants qui sont en situation de handicap qui sont répartis sur la Cité scientifique et le Pont-de-Bois. Nous nous demandons pourquoi nous avons une telle augmentation. L'esprit Covid est là. Il faut savoir, concernant cette augmentation, que 80 % sont concernés par un handicap psychique. Cela interroge. Il y a peut-être aussi une meilleure prise en compte, une meilleure connaissance des droits de chacun. Peut-être aussi que dès le lycée, on informe les lycéens et on les prépare aux études supérieures. Jusqu'au lycée, ils sont accompagnés par des AESH et au-delà, ce n'est pas garanti. Nous avons déjà vu des étudiants qui ont dû abandonner leur parcours universitaire parce qu'ils n'étaient pas accompagnés par une AESH.

Là, il s'agit de mettre en valeur un dispositif d'audiodescription sportive pour permettre à des déficients visuels de suivre un match, en l'occurrence, ici, de rugby. Il y a deux personnes aux manettes, une pour chaque équipe, qui détaillent les actions. Cela permet à une personne déficiente visuelle de suivre le match comme n'importe qui. Je l'ai testé moi-même car je ne connais rien aux règles du rugby et cela m'a franchement permis de découvrir pas mal de choses et je trouvais que c'était intéressant. Cela fonctionne avec une application. Nous l'avons testé plusieurs fois avec le rugby. Nous allons le développer avec l'ESBVA. Cette diapositive concerne le sport car, comme je vous le disais, nous avons beaucoup de sportifs à Villeneuve d'Ascq qui sont situation de handicap. Bon nombre sont de hauts compétiteurs. Tout cela, c'est grâce au travail qui est mené par l'OMS. M. BAROTTE me disait tout à l'heure que Pierre-Antoine BAELE participait à une compétition ce week-end. Il a participé aux Jeux paralympiques. Est-ce que je dois vous donner le nom des gens ? Non, ce n'est pas la peine.

Nos centres de loisirs sont, dans leur intégralité, accueillants (inclusifs). Comme je vous l'ai dit, nous avons pas mal d'enfants concernés par des PAI (plan d'accompagnement individuel).

Là, vous avez une diapositive pour mettre en valeur le travail effectué avec la maison des aînés. Nous avons des membres de l'association de l'ABLAV qui accompagnent des enfants en situation de handicap de l'IEM Dabbadie pour faire de la lecture musicale. Cela est très apprécié.

Une diapo pour mettre en valeur le fait que dans le personnel villeneuvois, nous avons des personnes atteintes de surdité et pour éviter tout quiproquo ou qu'elles soient laissées de côté, elles ont participé à la mise en place d'un badge qui fait savoir qu'il faut avoir une attention particulière à leur encontre. Cela est intéressant et à saluer.

Là, il s'agit de la formation qui a été dispensée au parc Asnapio avec l'association Pas à Pas sur la sensibilisation au handicap autisme.

Là, il s'agit de mettre en valeur des actions qui sont menées par des personnes elles-mêmes en situation de handicap, des personnes âgées qui habitent le quartier, du foyer la Source, qui ont dans le cadre des journées du patrimoine accompagné des visiteurs pour leur expliquer ce qui se passe dans leur quartier. Je trouvais qu'il s'agissait d'une belle initiative.

La culture est accessible à tous, y compris aux personnes avec des problèmes de dyslexie, dyscalculie, dysorthographie, dyspraxie. Nous avons inauguré une bibliothèque « lire autrement » pour permettre la prise en compte des difficultés de chacun et pour redonner le goût et le plaisir de lire aux personnes atteintes de ce handicap.

Je vais maintenant laisser la parole à Jean PERLEIN puisque nous arrivons au volet habitat et établissements recevant du public, l'Ad'AP (l'agenda d'accessibilité programmée).

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Bonsoir à tous. Merci à Lahanissa de me permettre de me glisser dans son diaporama pour dire quelques mots sur le patrimoine bâti de la Ville. Je vais aussi remercier le personnel du patrimoine bâti qui a beaucoup travaillé pour cet agenda d'accessibilité programmée. Il faut savoir que la Ville de Villeneuve d'Ascq a un énorme patrimoine. Par rapport à la MEL, nous avons un des plus gros patrimoines. Par exemple, la Ville de Villeneuve d'Ascq possède plus d'équipements sportifs que celle de Lille. Cela vous donne donc une idée du patrimoine que nous avons et donc de la tâche à laquelle nous avons dû faire face. Il est intéressant de savoir que nous avons besoin d'à peu près 1,3 million par an pour faire face aux Ad'AP. Nous avons évidemment dû nous mettre en conformité avec la loi. Les ERP sont extrêmement variés. Nous avons des groupes scolaires, des bâtiments sportifs, des bâtiments pour l'enfance, la petite enfance, pour les personnes âgées. Il a donc fallu adapter énormément d'équipements aux divers handicaps. Dire aussi peut-être que nous avons dû faire face à des difficultés. Le personnel a dû faire face à partir de 2015 à ces travaux qui sont très chronophages, surtout les travaux diffus. Cela a mobilisé de nombreux agents sur divers bâtiments et avec des natures de travaux différentes. Lorsque nous devons effectuer des travaux sur des bâtiments, nous nous retrouvons parfois face à des difficultés telles que la disponibilité des locaux. La programmation est donc rendue difficile entre l'impossibilité d'effectuer certains travaux en concomitance et la disponibilité de plusieurs bâtiments pour effectuer les mêmes tâches. Nous avons assez souvent ce même type de problème ; cela a été le cas à l'école Taine où nous avons pu transférer des élèves de la maternelle vers l'élémentaire. Nous nous retrouvons parfois aussi face à des problèmes liés à l'âge de la ville nouvelle, comme celui de l'amiante avec des travaux de désamiantage qui ont augmenté les difficultés.

Je ne vais pas être trop long. Le nombre de bâtiments que nous avons a conduit au fait que nous n'avons pas pu faire face au calendrier. Nous avons donc demandé une prorogation qui a été acceptée auprès de la préfecture et du service de la DDTM

(direction départementale des territoires et de la mer) qui sont chargés de toutes les questions d'accessibilité.

Vous avez sur cette slide l'état actuel de la situation. Il y a un nombre de bâtiments qui est moindre maintenant. Nous avions au départ 267 ERP. Aujourd'hui, nous en avons 244 comme vous pouvez vous en rendre compte. Un certain nombre de bâtiments sont sortis de l'Ad'AP. Nous pourrons éventuellement vous communiquer plus d'informations si vous le souhaitez. Voilà la situation actuelle qui conduit à continuer les efforts et nous avons donc une prorogation jusqu'en mars 2028. Vous avez ici des exemples de travaux qui ont été menés. À chaque fois, il faut voir l'implication des services. Par exemple, vous voyez la vitrophanie à la salle Marianne. Le visage de Marianne aide les personnes malvoyantes à ne pas percuter les portes mais il y a aussi le sens, donc le côté cognitif également. Sur certains aménagements, la Ville a été créative et a créé des choses qui sont désormais imitées ailleurs comme pour les parcs que vous voyez indiqué ici ou encore de petits pictogrammes qui aident les personnes.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
En haut à droite, vous avez un pictogramme qui a été fait par des jeunes de l'IMPro du Chemin-Vert, des personnes en situation de handicap mental. Ce sont eux qui ont testé cet outil, qui l'ont créé. C'est ce qui a été validé et nous sommes sûrs au moins que cela leur parle.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Simplement dire que l'accessibilité est un souci constant du patrimoine bâti. Lundi matin, j'étais sur le chantier de la Rose des Vents, par exemple, et il y avait une équipe du patrimoine bâti qui était présente. Il y avait également des personnes du service d'accessibilité avec la Rose des Vents. Sur place, nous avons étudié la meilleure façon de nous adapter aux divers handicaps. Il s'agit de choses que vous allez pouvoir retrouver dans une publication de la Rose des Vents où vous verrez que dans cet équipement qui appartient à la Ville, nous faisons vraiment bien attention à différents aspects, différents handicaps, aux troubles qui peuvent être de nature diverse (toutes les personnes qui ont des problèmes de mobilité ou celles qui ont des troubles du développement intellectuel ou des personnes neuroatypiques ou encore les personnes aveugles ou malvoyantes ou sourdes). À chaque fois, des dispositifs sont développés à destination de ces personnes. Il est prévu de les adapter en fonction de l'usage qu'il y aura à la Rose des Vents. Il s'agit d'un exemple concret du souci constant que nous avons de l'Ad'AP.

Je te laisse la parole.

Lahanissa MADI, Adjointe au Maire
Merci, Jean. S'agissant des installations ouvertes au public, cela concerne les parcs, les aires de jeux et les cimetières. Pareil, un travail est effectué. Il y a 70 % qui sont déjà rendus totalement accessibles. Il faut savoir qu'avant d'utiliser un type de revêtement, nous faisons des essais pour voir si cela est concluant et éviter ainsi de faire l'intégralité du cimetière avec tel type de matériaux et nous rendre compte après

que cela ne colle pas. Nous avons fait ce test et heureusement cela nous a permis d'éviter de dépenser de l'argent pour rien. Le travail continue et normalement cela devrait se terminer d'ici 2028.

Concernant le logement, je suis un peu embêtée car je suis régulièrement interpellée par des personnes ayant des besoins en la matière, des personnes qui habitent Villeneuve d'Ascq et qui doivent être logées dans de meilleures conditions parce que les logements ne sont plus adaptés à l'évolution du handicap et malheureusement nous n'avons pas les produits, bien que nous travaillons avec les promoteurs et les bailleurs pour que toute nouvelle construction soit dite accessible, modulable pour des personnes en situation de handicap mais aussi des aînés à qui l'on promet qu'ils auront un logement accessible et finalement ils se rendent compte qu'il y a 10 cm pour accéder au balcon ou qu'il faut enlever les portes parce que le logement ne permet pas la circulation avec un fauteuil électrique. Il y a encore énormément de travail à faire dans le domaine du logement. Nous évoluons, bien évidemment. Nous avons attribué 50 logements à des personnes en situation de handicap contre 33 l'année précédente. Cela veut dire qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Il y a aussi d'autres personnes qui n'habitent pas la ville et qui veulent venir à Villeneuve d'Ascq et ça, c'est un véritable drame ; très franchement. Il y a donc véritablement un gros travail à effectuer dans ce domaine. Concernant les services de la Ville, nous n'avons pas de service Logement mais un guichet logement qui fait néanmoins la coordination avec l'ensemble des bailleurs de la Ville. Ces derniers font ce qu'ils peuvent. J'imagine qu'il faudra que l'État puisse éventuellement impulser, aider. Puisque nous parlons du logement, je vais évoquer les ascenseurs. Nous voyons souvent dans la presse des personnes qui ne sortent pas de chez elles parce que l'ascenseur est en panne depuis plusieurs mois. Cela fait mal. Il s'agit donc d'une question encore à traiter et à faire évoluer. Pourtant nous avons signé une charte des bailleurs handi-accueillants. Nous travaillons avec eux depuis de nombreuses années sur le recensement puisque la loi nous y oblige. Nous avions commencé à le faire à Villeneuve d'Ascq mais ensuite cela est devenu une compétence de la MEL. Le travail a été poursuivi. Cependant dans la mesure où nous avions une personne qui est partie à la retraite, il faut tout recommencer. Je trouve même que c'est scandaleux. J'ai piqué ma gueulante ; ce n'est pas grave.

Concernant la verbalisation pour infraction au stationnement, le travail est effectué mais nous avons encore et encore beaucoup de contrevenants, notamment sur l'occupation des places GIG/GIC (Grand invalide de guerre / Grand invalide civil) par des personnes qui ne sont pas détentrices du macaron. Les chiffres augmentent. Ils ont presque doublé, notamment concernant la première infraction. C'est peut-être aussi parce que les personnes en situation de handicap osent appeler la police, ce qu'elles n'osaient peut-être pas faire avant. Je voudrais également remercier la police à travers Maryvonne GIRARD pour le travail de sensibilisation auprès des jeunes qui sont dans les établissements en situation de handicap, qui les rassure, leur explique qu'il s'agit d'un droit, ce qu'ils doivent faire s'ils sont gênés. Il s'agit peut-être aussi d'une explication. Il y a encore du travail. Il y a la verbalisation mais je pense qu'il faut faire en amont de la prévention et de la sensibilisation. Un film a été fait sur ce sujet : *Juste pour cinq minutes*. La blague, c'est qu'à la place de la voiture, on mettait un

fauteuil roulant. On avait enlevé sa voiture et la personne se retrouvait avec un fauteuil roulant. C'était une bonne blague et je trouvais que c'était très bien. Je pense que chacun de nous, à son niveau, peut contribuer à sensibiliser déjà les enfants et aussi sa famille car nous avons peut-être dans notre famille des personnes sans scrupule qui vont se stationner en se disant j'en ai pour cinq minutes, ce n'est pas grave. Sachez que pour nous, c'est un véritable poison et si dans la journée on se lève du pied gauche – sans faire de jeu de mots – ou du pied droit – je ne sais pas comment on le dit puisque je ne me lève pas – mais si on est de bonne humeur le matin et que nous tombons là-dessus, cela nous fout la journée en l'air.

Nous avons mis en place le service Accessibilité universel d'usage et durable – avant, nous avions une mission qui était accomplie par Benoît DACQUIN – compte tenu du nombre de sujets que nous traitons et du travail et de l'implication au niveau local mais également régional voire national puisque, comme vous le verrez après, nous participons à des actions auprès de GT-RAVI (groupe technique des référents accessibilité des villes inclusives), de France urbaine pour partager nos expériences. Ce service permet de faire la coordination entre tous les services de la Ville pour que chacun, à son niveau, soit sensibilisé et ait le réflexe de l'accessibilité pensée à tous (la culture, le sport, les loisirs, le travail). Ce n'est pas que l'affaire de ce service ou de l'élu en charge mais c'est l'affaire de tous.

L'aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap via le CCAS : c'est pour dire que nous accompagnons des personnes pour l'achat de matériel et notamment sur la partie qui n'est pas prise en charge par la MDPH ou le fonds de compensation. Nous, Villeneuve d'Ascq, nous intervenons à hauteur de 350 € sans condition de ressources et, en fonction des revenus, nous pouvons aller jusqu'à 1 500 €. Je tenais à souligner que je n'ai pas connu de Ville ayant mis en place ce dispositif. Je siégeais au fonds de compensation et à la MDPH à la COMEX et lorsque nous soumettions des dossiers aux collectivités pour recueillir leur participation, elles étaient aux abonnés absents. Nous pouvons donc aussi être fiers de cet outil que nous mettons en place et cela aide tout de même pas mal de personnes à financer des appareils auditifs, des aquathèques ou des choses comme celles-là. Je voudrais dire qu'il paraît qu'à partir de 1er octobre, il y aura une loi qui va faire en sorte que le fauteuil roulant manuel ou électrique sera pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, ce qui fait que vous n'aurez pas de fonds à charge, que vous ayez ou pas une mutuelle. La condition sine qua non, c'est qu'il faut que cette prescription soit faite par un médecin d'une médecine de réadaptation et non plus par le médecin traitant. Je voulais le dire. Si vous ne le saviez pas, vous le savez maintenant. Et si cela peut intéresser du monde dans votre entourage, voilà.

L'aide à l'autonomie : nous voyons que nous accompagnons aussi des personnes en situation de handicap pour la restauration à domicile, même si elles n'ont pas l'âge requis pour faire partie de ce service et également pour une aide-ménagère.

Je vous parlais précédemment du Cerema, du GT-RAVI et de France urbaine. Il s'agit d'ateliers auxquels nous participons en visio pour partie. Nous allons même à Dunkerque pour échanger les pratiques. Par exemple, un travail est effectué actuellement avec la Ville de Dunkerque pour pouvoir avec le centre commercial

mettre en place des salles de change permettant à des parents ayant des enfants polyhandicapés ou des aînés en situation de handicap ou de dépendance de pouvoir sortir et avoir accès à des toilettes larges avec une table réglable en hauteur, avec un lève-personne. Cela permet des sorties en famille alors que souvent, le week-end ils récupèrent leur enfant et la fratrie ne peut pas sortir ensemble parce que va se poser la question des toilettes. Nous travaillons donc sur ce sujet-là. C'est pour cela que nous faisons pas mal de choses. Par exemple, nous avons pu développer sur la ville le descriptif audiodescription pour le sport parce que nous avons échangé avec la Ville de Toulouse qui l'avait mis en place en premier et nous a apporté son aide.

Le partenariat : je vous ai dit qu'il existe bel et bien entre les établissements de la ville, les associations villeneuvoises œuvrant dans le champ du handicap. Il s'agit de l'exposition itinérante qui a été mise en place et construite de toutes pièces par les agents municipaux et qui a circulé tout au long de l'année 2025 pour être notamment découverte par plus de 1 000 personnes au centre commercial V2. L'objectif était de découvrir sa ville autrement à travers les cinq sens et – sans faire de jeu de mots – à l'aveugle. Nous l'avons même présenté au salon Autonomic puisqu'il faut savoir que la Ville de Villeneuve d'Ascq est désormais partenaire de ce salon régional et à ce titre, nous disposons d'un certain nombre de mètres carrés que nous partageons avec les établissements institutionnels accueillant des personnes en situation de handicap, des associations mais aussi des acteurs locaux qui mettent en place des accompagnements, des outils pour favoriser l'accueil et la vie de la personne en situation de handicap à tous les niveaux.

Le taux d'emploi, je ne vous en parle pas. Vous savez très bien que nous avons à Villeneuve d'Ascq un très bon taux et que par rapport à ce qui se passe au niveau national, nous sommes largement au-dessus.

Je vais donc conclure. En résumé, vous l'avez compris, Villeneuve d'Ascq est une commune pionnière dans le département et même dans la région en matière d'accessibilité universelle. Elle tient compte du handicap dès la conception. Elle combine les obligations légales avec la qualité d'usage et elle s'efforce de rendre ses équipements et services durables, c'est-à-dire utilisables sur le long terme avec une évolutivité, l'entretien. Vous aurez compris que cette démarche n'est pas achevée compte tenu des sujets qu'il y a à traiter. Il s'agit d'un processus continu avec des défis techniques, financiers et de coordination. Toutefois la Ville – et il n'est pas possible de dire le contraire – montre un engagement fort et concret dans le domaine. Merci pour votre écoute. Merci aux services municipaux et au CCAS, impliqués dans leur domaine respectif sous la coordination du service Accessibilité universel d'usage et durable à travers Benoît DACQUIN et Mohamed BADAOUI, service rattaché au DGS que je remercie également. Merci à tous.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Lahanissa. Bravo pour ce travail fait avec les services comme tu l'as dit et avec beaucoup de monde. Il n'y a pas de question, je suppose. Nous ne votons pas, nous prenons acte de ce boulot. C'est tout. Il n'y a pas de vote. Merci à vous. Merci, Lahanissa.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du bilan accessibilité universel d'usage et durable 2024.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous reprenons le cours du conseil municipal.

IX. ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Cette délibération est au nom de M. le Maire. C'est pour Mme QUESNE qui s'est rendue à Paris afin d'assister aux assises nationales des EHPAD les 16 et 17 septembre et M. DIARRA qui s'est rendu à Antananarivo à Madagascar. C'est passé mais il arrive que nous les passions une fois que les déplacements ont été effectués. Des questions ? Non. Je mets au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. DENOMINATION DE DEUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE IVAN RENAR – MAISON DE SANTE MADELEINE-BRÈS

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Il s'agit de deux noms que nous allons attribuer à notre école municipale de musique et de danse ainsi qu'à la maison de santé qui est place Léon-Blum et qui s'appellera Madeleine-Brès. Est-ce que tu veux dire deux mots Valérie sur Madeleine BRÈS ?

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Je pense que nous l'avons déjà abordé suffisamment. Il y aura une réunion publique pour la population au mois de novembre et une inauguration mi-novembre. Tout va bien. L'équipe est constituée. Ça roule.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Je pense que chacun connaît la figure d'Ivan RENAR qui a longtemps été un acteur majeur de la vie politique villeneuvoise. Il a été parlementaire, sénateur communiste et a beaucoup œuvré dans le domaine de la culture, aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle métropolitaine ou nationale puisqu'il est à l'origine de pas mal de textes, notamment sur le statut des établissements culturels. Il s'agit de quelqu'un qui nous a accompagnés, qui a toujours été très, très constructif. Vous connaissez, si vous le connaissiez, sa passion pour la musique. Il a longtemps été président de l'ONL (Orchestre national de Lille). Il s'agit évidemment d'un beau symbole. Nous avons travaillé avec la famille pour lui proposer. Voir des gamins de toutes conditions sociales accéder massivement désormais à la musique à Villeneuve d'Ascq dans une école municipale, nous savons que cela lui aurait fait sacrément plaisir. Il y a donc eu très

largement l'accord de la famille pour procéder à cette appellation. Une cérémonie sera organisée et nous parlerons plus longuement d'Ivan au cours de celle-ci. Ce sera le 22 novembre à l'école de musique.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci Sylvain. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI. PROGRAMMATION DU CONTRAT VILLE 2025

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Il s'agit de la programmation du contrat de ville 2025 qui est passée en plénière avec les montants. Vous avez tous les projets, en sachant qu'il y en avait moins que d'habitude. Nous avons donc eu moins de sous puisqu'il y avait moins de projets. C'est ce qui est passé avec notre avis favorable et surtout celui de la préfecture. Vous avez tout le détail dans les tableaux. Pour le prochain contrat de ville 2026, les projets sont à déposer avant le 15 octobre. Les porteurs de projets sont évidemment au courant.

Est-ce qu'il y a des questions ? Allez-y, Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES
Merci, Mme GIRARD. Cette nouvelle programmation du contrat de ville s'inscrit dans une géographie prioritaire qui est élargie depuis 2024. Peut-être pour rappel : plus de 16 000 personnes vivent désormais dans un quartier en politique de la ville à Villeneuve d'Ascq. C'est 25 % de la population. C'est une hausse de 46 % par rapport à la précédente géographie. De ce fait, nous pourrions attendre que les participations de différentes parties prenantes au volet communal de ce contrat de ville notamment augmentent. Ce n'est pas le cas. Vous l'avez rappelé : moins de projets, moins d'argent. Le coût total du volet communal, hors programmation intercommunale, s'élève à 426 246 € pour 2025 contre 477 930 € pour 2024. C'est donc une baisse de plus de 10 %. Même si cela tient à une diminution du nombre de projets, nous pouvons tout de même nous interroger voire nous en inquiéter car compte tenu des besoins, cela est assez incompréhensible. Le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est particulièrement important dans ces quartiers : c'est 45 % à Pont-de-Bois - Hôtel-de-Ville, 41 % à Résidence, Poste, Triolo.

Est-ce que nous pouvons nous satisfaire de cette programmation ? Elle est évidemment indispensable mais elle n'épuise pas les leviers à activer. L'enjeu de la politique de la ville, c'est aussi de mobiliser les fonds de droit commun au bénéfice de ces quartiers en géographie prioritaire et de leur population. Est-ce que cela est le cas aujourd'hui ? Cela mériterait d'être analysé finement et évidemment d'être rééquilibré si nécessaire. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Oui, nous faisons attention. Il est vrai que nous avons eu moins de projets et

que nous avons donc eu moins de sous. De toute manière, l'État baisse partout aussi. Mais il est vrai, vous avez raison, que les quartiers prioritaires se sont agrandis et nous aurions pu avoir plus. Je suis d'accord avec vous.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Est-ce que l'avant-dernière colonne du tableau correspond à la part État qui est donnée ? Vous mettez simplement contrat de ville.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Oui et la Ville, c'est juste avant.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
OK. Il n'y a rien qui est donné par le Département et autres ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Non, il y a la Région qui donne pour le PIC (projet d'initiative citoyenne) et les quartiers d'été.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Est-ce que pour les prochaines fois, nous pourrions avoir la part exacte donnée par les financeurs pour une question de lisibilité. Par ailleurs, sur les crédits fléchés « emploi et développement économique », il me semble qu'il y a un objectif de 20 % de l'enveloppe 2025. Est-ce que cela l'atteint ou pas ? Il s'agit d'une petite question comme cela.

Et je rejoins Mme SEGARD sur les dispositifs de droit commun, la mobilisation, etc., et une analyse un petit peu plus approfondie de tout cela.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Il s'agit de questions que l'on pose en commission.

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Oui, j'étais absente, je suis vraiment désolée.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Bah, fallait pas ! Non, mais je…

Violette SALANON, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Pour la prochaine fois.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Vous pourrez avoir le détail. Il n'y a pas de souci. Il n'y a pas d'autres questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CONCERNANT LE TRANSFERT DU GOLF LILLE METROPOLE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
J'ai une série de délibérations dont la majorité est formelle. La première, qui ne concerne pas Villeneuve d'Ascq mais nous sommes tenus de nous prononcer dessus, concerne la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et le transfert de charges et de produits liés au transfert du golf Lille Métropole. Voilà. Je n'ai rien de plus à dire. Cela ne nous coûte rien.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA PHILHARMONIE D'ASCQ

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Quand nous vous l'avons présenté, nous avons feuilletonné la création de l'école municipale de musique, nous avions dit que l'un des volets importants était le renforcement du lien entre cet outil et les structures associatives qui existent. Ce lien est de plus en plus valorisé et développé avec l'Orchestre de chambre, le JEH (Jeune ensemble harmonique), les différentes chorales, la Rose des Vents. Ici, nous sommes sur une demande qui émanait, lorsque nous avons commencé à concevoir le projet, de la Philharmonie qui souhaitait conventionner avec l'école de musique, de façon à pouvoir mutualiser des moyens, des formations et aussi faire bénéficier, par exemple, de la formation ensemble, collective au sein de la Philharmonie. Conformément à ce que nous avions dit, nous conventionnons. Il s'agit de la première convention que nous avons avec une structure associative musicale mais il y en a d'autres qui sont dans les tuyaux. Parmi celles que j'ai égrenées, j'ai oublié de mentionner Cric Crac dont nous avons déjà parlé lorsque nous avons évoqué le fait que nous avions augmenté ses subventions.

Nous avons une très belle rentrée à l'école de musique, comme vous le savez. Nous avons plus de 640 inscrits en propre et entre 800 et 900 gamins qui sont pris en charge par l'école de musique si nous y ajoutons certaines chorales ou les pratiques dispensées à l'école comme l'Orchestre à l'école qui est aujourd'hui intégralement prise en charge en termes d'enseignement par les enseignants de l'école de musique. Lahanissa MADI a rappelé l'importance aussi du volet inclusif qui se déploie. Il y a plus de 20 professeurs qui ont été formés en ce début d'année. Nous allons donc multiplier ce type de convention peut-être dans l'année, au fil de l'eau. Il s'agit de la première étape d'un déploiement annoncé qui continue de se poursuivre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Approuvé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV. ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Là aussi, nous en avions parlé, il y a quelques modifications à la marge. La philosophie d'ensemble est évidemment préservée. Vous vous rappelez la tarification très sociale qui avait été mise en œuvre. Celle qui avait été annoncée est évidemment conservée. Nous avons quelques modifications sur les nouvelles disciplines. Il faut créer un tarif pour les danses urbaines qui ont commencé ; la *breakdance*, si vous utilisez l'anglicisme. Il y a aussi une tarification spécifique, comme cela se fait dans pas mal d'établissements, sur les instruments rares de façon à pouvoir conforter soit la présence de personnes, soit attirer parfois quelques extérieurs. C'est le cas du basson, de la harpe, du bao-pao dont Lahanissa MADI a parlé précédemment, de l'accordéon. Je l'avais évoqué, nous nous étions posé la question de créer une classe d'accordéon à condition qu'il y ait un certain nombre de participants. Nous avions dit que nous mettions le seuil à trois ou quatre inscriptions mais, en fait, plus d'une douzaine a eu lieu et cela renforce évidemment l'offre musicale de l'école de musique. Depuis sa création, sept disciplines supplémentaires ont été créées à l'école de musique. Dernière tarification : pour les extérieurs. Nous l'avions évoqué, nous avions des tarifs extérieurs qui pourraient être revus. Nous attendions de temporiser sur la première année de fonctionnement. Aujourd'hui, nous avons plus de 90 % d'inscrits qui sont Villeneuvois. Nous minorons un peu la tarification extérieure en considérant qu'elle reste très marginale puisque le cœur de cible de cette politique municipale c'est la population villeneuvoise. M. ZONGO.

Innocent ZONGO, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq
Merci. Chers collègues, nous saluons cette volonté de renforcer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous. Toutefois, il nous semble important de rappeler que l'école municipale de musique de Villeneuve d'Ascq ne se limite pas uniquement à l'enseignement musical comme vous venez de le rappeler avec une dizaine d'autres activités. Nous accueillons en plus les pratiques de danse et parfois d'autres formes artistiques. Il est bien d'associer à ces différentes structures le nom de personnalités qui comptent vraiment pour la ville. Il est bien d'associer le nom d'Ivan RENAR. Toutefois, est-il possible, plutôt que de dire école municipale de musique de Villeneuve d'Ascq, de dire école municipale de pratiques artistiques Ivan-Renar puisque nous ne faisons pas uniquement de la musique et que nous avons associé d'autres éléments ? C'est tout ce que je voulais apporter, si cela est possible. Cela ne change pas grand-chose. Nous sommes néanmoins contents de cette municipalisation. Je profite de l'occasion. Je sais que quelques anciens dirigeants de cette école de musique avaient porté une action judiciaire. Où en êtes-vous ? Merci.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Je vous ai dit que vous seriez informés au fil de l'eau en fonction des différentes étapes. Nous referons donc un point là-dessus. Aujourd'hui, nous avons eu un dépôt

de plainte qui a donné lieu à un renvoi en correctionnelle pour M. CHALAT et le jugement a eu lieu. Nous attendons le délibéré début novembre. Je serai convoqué. Je vous l'avais dit. Je devais l'être le jour du budget primitif et nous avions eu le report, à la demande de la partie adverse, des jugements me concernant. Cela a été renvoyé à début décembre. Ne vous inquiétez pas, nous vous tiendrons au courant au fil de l'eau. Cela va feuilletonner encore pendant une paire de mois voire une paire d'années. Le bilan sera fait, comme nous nous y sommes engagés, régulièrement aussi bien sur l'évolution juridique que sur l'évolution des pratiques, des inscriptions. Nous avons fait un point nourri la dernière fois au mois de juin. Nous le referons quand vous voulez, il n'y a aucun souci. Nous sommes, au contraire, très preneurs de la chose.

Sur l'appellation école municipale de musique et de danse, il y a une discussion par rapport à la labellisation qui est dans les tuyaux. Il faut qu'il y ait un fonctionnement d'une année complète pour que nous puissions être labélisés en conservatoire municipal. En effet, il faut deux comptes rendus de conseil d'enseignement, de conseil pédagogique, donc une année de plein exercice pour pouvoir prétendre à cette labellisation. Nous discutons avec la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et il y a plus qu'une bienveillance de la part de celle-ci qui a salué la démarche qui était la nôtre de municipaliser et qui, pour tout dire, nous a demandé pourquoi cela ne s'était pas fait avant. Dans cette optique, la DRAC nous invite à réfléchir à deux axes sur lesquels nous ne nous sommes pas engagés parce que ce n'est pas à elle de nous dire ce sur quoi nous souhaitons aller. L'angle de l'inclusion : il est très, très clair que nous y allons à bloc, comme Lahanissa MADI l'a rappelé. Nous prétendons que nous avons tout pour être le modèle orthotype d'une école pleinement inclusive. Vous connaissez la spécificité du territoire et l'inclusion qui est réalisée dans toute une série de domaines, notamment le sport. Nous ferons aussi bien sur la musique. Nous l'avons rappelé avec la formation du personnel, les partenariats, un Fab lab, avec toute une série d'instruments qui sont pensés. Là, nous y allons sans que la DRAC nous demande d'y aller. Cela faisait partie du projet. Ensuite, il y a d'autres pratiques que la DRAC souhaiterait éventuellement voir développer. Vous savez que lorsque l'on est un conservatoire, on peut aller sur d'autres pratiques comme le théâtre ou les arts plastiques. Aujourd'hui, la DRAC nous invite à aller sur le domaine des arts plastiques. Nous n'y sommes pas complètement fermés mais il ne s'agit pas de notre cœur de cible, tout simplement parce que nous avons la qualité d'un réseau associatif sur le domaine qui est déjà consacrée, qui fonctionne bien et pour être clair avec les élus avec lesquels nous en parlons, nous pensons que nous concentrer sur la dimension musique, danse, inclusion, c'est déjà un sacré outil. C'est ce sur quoi nous allons nous concentrer dans les mois et les années qui viennent au sein de l'école de musique et de danse Ivan-Renar comme nous le dirons très prochainement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Est-ce qu'il y a des interventions ? Je mets au vote. Des abstentions ? Des oppositions ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LA SOCIETE SOGERES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Vous vous rappelez l'épisode Sogeres ? Il nous restait à solder la saisine de Sogeres qui avait, suite à la crise inflationniste, activé la clause d'imprévision puisque le prix des marchandises et de la réalisation de repas avait explosé. Elle nous réclamait 460 000 € et des poussières dans le groupement que nous avions avec le CCAS. Nous avons négocié. Nous arrivons à un protocole indemnitaire de 137 000 € (105 000 € pour la Ville, le reste pour le CCAS). Il s'agit ici d'approuver ce protocole transactionnel pour solder ce contentieux que nous avions avec l'entreprise.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Est-ce qu'il a des interventions ? Je mets donc aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. MISE A JOUR DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLES AUX ACTIVITES A CARACTERE COMMERCIAL ET ARTISANAL (HORS MARCHES ET FETES FORAINES), AUX MANIFESTATIONS SUR LES ESPACES PUBLICS S7 ET S9, AUX EMPRISES DE TRAVAUX, POUR LE STOCKAGE D'ENGIN ET MATERIEL PROFESSIONNEL ET POUR LES TROTTINETTES ELECTRIQUES ET VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN LIBRE SERVICE

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Je ne vais pas lire tout l'intitulé de la délibération. En gros, il faut que nous révisions simplement nos droits d'occupation du domaine public. La tarification ne change pas mais nous sortons de la grille la tarification de la cafétéria du Triolo et de la friterie qui va se réimplanter. Elles feront l'objet d'un traitement à part qui permettra d'intégrer les évolutions annuelles de l'indice INSEE. C'est purement technique. Il n'y a pas de modification substantielle sur la question.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Des observations ? Je mets donc aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII. FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ (RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR DES MUSICIENS)

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Pareil, c'est formel. Vous savez qu'il y a une énorme rénovation qui se termine du quartier des Musiciens. Sébastien COSTEUR l'a présentée régulièrement. Effectivement, le quartier est transfiguré. Dans le cadre du fonds de concours sur la transition énergétique de la MEL, nous obtenons un peu plus de 10 000 € par rapport à la rénovation de l'éclairage public.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Des interventions ? Je mets donc aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVIII. ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION VA_DEL2025_99 CONCERNANT LA TARIFICATION DU MARCHE DE NOËL

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Là aussi, c'est purement formel. Vous savez qu'il y a eu une reprise en régie par la Ville de cette organisation puisque l'office de tourisme de Villeneuve d'Ascq qui l'organisait auparavant est devenu un service municipal. Nous reprenons donc les tarifs tels qu'ils étaient proposés avant mais cette fois-ci dans le cadre d'une régie municipale.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Des interventions ?

Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
Juste une petite intervention car dans cette délibération, à l'origine, il y avait également les tarifs du salon Fossilium. Ce dernier est, à partir de cette année, repris par et pour le Secours populaire français. Je voulais d'ailleurs remercier Serge BEAUCHAMP-LEROY qui est dans la salle ce soir qui est administrateur du comité de Villeneuve d'Ascq - Hellemmes, qui a repris le flambeau – avec un peu notre aide, puisque notre équipe travaillait depuis déjà plusieurs années sur ce salon – à bras-le-corps avec tous ses bénévoles l'organisation de Fossilium. Il s'agissait juste d'une petite intervention mais qui a son importance.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Et nous le remercions grandement puisque, cela assure effectivement une belle transition.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Et ils effectuent un travail remarquable. Des interventions ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIX. AVANCE DE FONDS REMBOURSABLE AU CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Il s'agit d'une avance de 600 000 € pour faire de la trésorerie. Nous le faisons régulièrement, comme vous le savez. Il faut autoriser le maire à signer la convention et à accorder cette avance de trésorerie sans intérêt, évidemment.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX MULTI-AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
À la CAO (commission d'appel d'offres) d'hier, nous sommes passés sur le marché de travaux multi-aménagement des espaces publics qui était très attendu parce que nous avons toute une série d'interventions à faire au plus vite. L'accord-cadre prévoyait cinq attributaires ; il n'y en a que quatre car il n'y en a que quatre qui ont émargé. Cela a été voté hier à l'unanimité de la CAO.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
La délibération est sur la table. M. DELECROIX, la délibération est sur la table. Vous étiez à la CAO, donc tout va bien. Il n'y a pas d'intervention ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE

L'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire
Nous avons des partenaires que vous connaissez, que nous saluons parce qu'ils effectuent toujours un super boulot, une présence sur le terrain et cela optimise ce lien que nous avons avec le monde associatif.

- APC : vous vous rappelez, nous avions augmenté de façon conséquente la subvention de façon à pouvoir financer un poste qui leur permet d'œuvrer dans le cadre d'une éducation populaire, de sensibilisations, d'éducation à l'environnement sur tout un tas de domaines de formation et d'animation du territoire et le résultat est vraiment probant, donc nous continuons l'aventure comme nous nous y étions engagés.
- VRAC : là aussi, vous les connaissez et nous sommes très, très contents de ce qui est réalisé. Il s'agit d'un acteur qui est devenu incontournable sur toute une série d'actions.

Il y a deux associations qui œuvrent dans le domaine de la politique du vélo qui sont plus que des partenaires car l'ADAV – je me tourne vers Sébastien COSTEUR – est quasiment un coconstructeur de la politique municipale et avec Nathalie PICQUOT, vous pilotez cela toute l'année. Je crois que le dernier baromètre des villes cyclables a rendu compte des progrès très conséquents de la métamorphose de la ville qui est en cours de finalisation, ne serait-ce que sur la question des aménagements mais aussi sur celle des politiques d'initiation au vélo. Nous avons toute une série de choses qui vont être concrétisées dans les mois qui viennent aussi. Nous continuons donc avec l'ADAV et les Jantes du Nord et nous les remercions pour tout ce qu'ils font.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Sylvain. Des interventions ? Pas d'intervention. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII. TRANSFERT PAR LE CCAS DE VILLENEUVE D'ASCQ DES 15 PLACES DU SSIAD INTERVENANT SUR LA COMMUNE DE LEZENNES A L'ASSOCIATION DELTA LILLE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Comme je l'avais évoqué en réunion et en commission plénière, avant la fin de l'année, les SSIAD (services infirmiers) et les SAD (services d'aide à domicile) vont fusionner pour devenir des services d'autonomie. À l'autonomie, les SSIAD qui n'auront pas trouvé un service d'aide à domicile perdront leur autorisation. Cela ne pose pas de problème à Villeneuve d'Ascq puisque nous avons les deux entités. Nous aurons donc un service Autonomie début 2026. Cela étant, nous avions obtenu 15 places d'intervention sur Lezennes pour le SSIAD et aujourd'hui nous ne voulons pas étendre notre périmètre d'intervention avec un SAD, donc nous rendons les places de

Lezennes qui, de ce fait, seront reprises en gestion par l'association Delta Lille. En principe, il s'agit de services qui sont gérés par le code de l'action sociale et des familles mais il y a un doute sur le code des collectivités qui prévoit aussi le transfert. Nous n'avons pas trop bien compris, donc par précaution nous présentons la délibération sur les deux instances. Il est donc demandé d'approuver le projet de convention de transfert des 15 places sur le territoire de Lezennes.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des observations ? Je la mets donc aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Merci. Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIII. SEJOUR EDUCATIF AVEC ELOIGNEMENT EN ISERE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Il s'agit d'un séjour éducatif en Isère pour six jeunes majeurs. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université rurale montagnarde (URM), un chantier jeune est proposé pour six jeunes ayant des difficultés de santé, santé psychique, logement, insertion professionnelle. Ils seront encadrés par un de nos éducateurs du service prévention et des animateurs de cette association URM avec chantier ainsi que découverte de la région, randonnée, etc. Le budget pour la Ville sera de 1 600 €. Il y a un cofinancement avec la mission locale et des autofinancements. L'autofinancement sera un peu plus conséquent, ce qui allégera le financement de la Ville. Il est demandé de mettre en œuvre ce séjour pour ces six jeunes et d'autoriser les dépenses liées au séjour d'éloignement.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci Valérie. Des questions ? Non. Je la mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Il s'agit ensuite d'une série de délibérations RH. La première consiste au recrutement de vacataires. Il s'agit d'une mise à jour. Il n'y avait pas eu de délibérations jusque-là. Il s'agit plus ou moins d'une mise en conformité pour permettre au service petite enfance - ludothèque de recruter ce type de personnel si le service en avait besoin. Il est demandé d'autoriser l'engagement d'un volume global de 160 heures pour répondre aux besoins du service petite enfance, de fixer la rémunération au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation territorial et que les crédits nécessaires soient inscrits au budget principal.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Valérie. Des interventions ? Je la mets donc au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXV. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'EMPLOIS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC A DUREE INDETERMINEE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Il s'agit d'une modification du temps de travail d'emplois contractuels de droit public à durée déterminée pour l'école de musique de Villeneuve d'Ascq. Il s'agit d'une modification du temps de travail à la demande des enseignants. Pour certains, il s'agit d'une augmentation et pour d'autres d'une diminution en fonction des inscriptions. Je peux le lire : la batterie passe de 10 h 50 à 16 heures, la guitare électrique et acoustique passe de 10 h 40 à 15 heures. Il y a une réduction du nombre d'heures pour la musique assistée par ordinateur de 14 à 13 heures.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci Valérie. Des interventions ?

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Juste une petite précision : Mme QUESNE, vous avez dit à durée déterminée. C'est « déterminée » ou « indéterminée » ?

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Indéterminée. Au temps pour moi.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
J'ai entendu « déterminée ». Je voulais donc savoir où était l'erreur.

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
C'est moi. À durée indéterminée.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
OK. Merci.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Valérie. Vous avez eu votre réponse, Mme REGULSKI. Il n'y a pas d'autres interventions ? Je la mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
C'est classique. Il s'agit de créer ou de supprimer des grades liés à ces emplois pour permettre les avancements ou les recrutements. Il s'agit d'un classique. Nous ouvrons les postes et nous les refermons si nous n'en avons pas besoin.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Il n'y a pas d'intervention sur cette délibération ?

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Si nous ne les ouvrons pas, nous ne pouvons pas promouvoir ou recruter.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVII. AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Face à la difficulté de recruter des agents titulaires, notamment dans les métiers de la petite enfance et des soignants, la collectivité peut recruter par voie contractuelle trois ans avec un renouvellement une fois pour aller jusqu'à six ans et ainsi pallier ces difficultés de recrutement d'agents contractuels de droit public sur des emplois permanents.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Valérie. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
C'est un classique.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je la mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVIII. MISE A JOUR DE LA DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

N°VA_DEL2018_86 DU 29 MAI 2018

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Il s'agit d'une mise à jour. Il y a une nécessité d'appliquer une évolution réglementaire. Le régime indemnitaire était jusqu'à maintenant intégralement maintenu dans les trois mois d'un arrêt maladie et il doit être mis en conformité et porté à 90 % du traitement indiciaire pendant l'arrêt maladie ordinaire.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Je la mets donc aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIX. AUGMENTATION DE LA DUREE DES MISSIONS DU SERVICE CIVIQUE

Valérie QUESNE-CAUDRON, Adjointe au Maire
Par délibération, il avait été adopté l'idée d'accueillir des jeunes en service civique sur une durée prévue de six mois. Aujourd'hui, nous demandons de l'allonger à 12 mois, ce qui donnera aux jeunes le temps de s'intégrer avant d'être ensuite en immersion et un peu plus opérationnel. Il s'agit d'une délibération qui passera aussi au CCAS.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXX. CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITE DE LILLE (2025-2030)

Un diaporama est projeté

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire
Bonsoir à tous. Dans le cadre de nos échanges avec l'université pendant ce mandat, nous avons décidé de signer une convention-cadre de partenariat entre l'université de Lille et la Ville de Villeneuve d'Ascq. Je vais vous présenter brièvement cette convention, le texte intégral étant présent dans vos livrets.

Tout d'abord, un mot sur le processus : cela fait plusieurs années maintenant que nous discutons avec la présidence de l'université. Ces négociations et discussions ont commencé avec la rencontre du président BORDET avec M. le Maire. Il s'en est suivi une série de réunions entre les différents vice-présidents et les différents adjoints de la Ville pour couvrir le périmètre que nous souhaitions adresser dans cette convention. Ce processus de rédaction a culminé dans une rencontre interservices que la photo

illustre. Nous avons reçu une délégation de l'université ici qui a pu discuter avec ses homologues de nos services. Je tiens à remercier en particulier Ariane RENARD dans nos services pour sa mobilisation et pour avoir géré la désorganisation de travailler non seulement avec l'université mais avec moi, ce qui n'a pas dû aider. Nous avons réussi à écrire tout de même une convention qui est d'une certaine façon à l'image des conventions que l'université a signé avec toutes les communes et institutions de son territoire mais qui est un reflet du territoire qui est le nôtre avec nos priorités politiques et nos défis qui nous sont spécifiques. Cette convention a été adoptée au conseil d'administration de l'université le mois dernier. Il est donc naturel qu'elle vous soit présentée aujourd'hui pour une adoption côté Ville.

Pour vous donner un aperçu du processus tel qu'il se poursuivra, il y aura un petit événement de signature officielle avec la presse – M. HENNION – au mois de novembre, qui formalisera de façon un peu solennelle cette convention, suivi relativement rapidement après d'un lancement – *kick off* dans le langage universitaire qui s'est fait contaminer par l'anglais de façon enthousiaste – qui permettra aux services de se rencontrer à nouveau mais cette fois pour discuter des déclinaisons concrètes et immédiates de cette convention car le souhait de la Ville, c'était d'avoir un texte-cadre qui facilite l'action et qui permet de déployer des actions rapides sur le territoire et d'impacter les citoyens et les étudiants.

Le document est structuré en plusieurs parties. La première autour d'une ambition partagée qui vise à se dire que l'université est une richesse. La Ville doit pouvoir profiter des étudiants de par leur engagement, de par leur expertise et de façon inverse les étudiants sont certes à l'université de Lille mais pour 40 000 d'entre eux sur le territoire de notre ville et il faut donc qu'eux-mêmes puissent découvrir cette ville, profiter de tous les services que nous apportons et participer à la vie citoyenne de ce territoire. Il s'agit du premier volet qui se décline ensuite en différents sous-thèmes :

- Une réflexion sur la mobilité. Les campus et en particulier celui de la Cité scientifique sont un peu enclavés aujourd'hui. Il faut un véritable travail de désenclavement tant pour permettre aux étudiants de sortir que pour faire entrer la ville dans cet espace qui est d'une grande qualité arborée, par exemple, mais qui a également des infrastructures avec des spectacles, des conférences, des choses qui bénéficieraient à nos citoyens s'ils osaient finalement passer l'anneau Langevin. Nous allons donc travailler sur les mobilités pour faciliter l'accès au campus mais aussi les déplacements des étudiants dans la ville, de sorte que nous n'ayons plus uniquement un étudiant qui, de façon pendulaire, matin et soir, prenant le métro, traverse la ville sans se rendre compte qu'il y a énormément de choses à y faire, donc avec des accès piétons, cyclistes, en transport en commun et évidemment la question du stationnement.

- Cet anneau de la Cité scientifique et dans une moindre mesure le parc du Pont-de-Bois sont aussi des espaces végétalisés assez importants et c'est donc tout naturellement que nous avons réfléchi à introduire le concept de ville nourricière à l'intérieur de ceux-ci. Une réflexion avait d'ailleurs été engagée en propre à l'université mais cela avait été laissé un peu en jachère par le manque de moyens et le manque d'expertise. Il est bien évident que nos services qui, pour

le coup, ont pu au cours de ce mandat vraiment étendre cette politique et la dupliquer en différents endroits vont être mobilisés pour essayer de faire entrer cette politique nourricière et de biodiversité également à l'intérieur de chacun des campus.

Comme je le disais, il est important que les étudiants soient accueillis sur le territoire avec des bras grands ouverts. Cela peut se décliner sous plusieurs axes :

- L'emploi étudiant. Une réflexion a été lancée pour que notre Ville qui emploie des Villeneuvois, des gens en général, puisse facilement faire savoir aux étudiants. Il y a une plate-forme qui s'appelle Lille Agora plus qui permet de diffuser les offres d'emploi, de stage. Il y a une richesse, un vivier qui est très important et qu'il est important de pouvoir adresser plus facilement. Il y a aussi des besoins que notre ville doit adresser et qui le sont plus facilement par la richesse des étudiants eux-mêmes comme sur le Plan anglais que la Ville de Lille a pu mettre en place et qui nous inspire, qui permet de bénéficier des connaissances en langue des étudiants français voire des étudiants internationaux qui sont sur nos campus et qui pourraient tout à fait venir rayonner dans nos écoles et apporter cette ouverture à l'international.

Je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive.

- Sur la culture, des cours de musique sont déjà donnés dans certaines de nos écoles par des étudiants des cours de formation musicale, des intervenants musicaux.
- Il y a évidemment aujourd'hui déjà des logiques de partage d'équipements par les Esum (espaces sportifs universitaires municipaux) mais nous visons à renforcer cette dimension qui est vertueuse à tout point de vue car plus ces équipements seront utilisés, plus l'empreinte carbone de leur construction et de leur usage sera finalement étalée sur une large population. Un exemple marquant : l'espace Concorde a été prêté aux étudiants de Polytech qui y ont fait de façon très importante d'ailleurs la fresque du climat. Il fallait une grande structure pour accueillir un grand atelier participatif. Les fresques du climat sont des outils majeurs de réflexion par nos étudiants aux enjeux des transitions écologiques et plutôt que de le faire sur le territoire de l'université, nous nous sommes dit que c'était une riche idée que de venir le faire dans la ville avec ce double bénéfice : bénéficier de cette infrastructure exceptionnelle et d'autre part faire connaître la ville aux étudiants.
- Sur la santé, il y a également une réflexion qui a été lancée.

D'autre part, la présidence de l'université tout comme la Ville ont fait de la question des transitions une question importante de leur mandat respectif et nous nous sommes dit qu'il était important de structurer un axe autour de ces transitions qui sont écologiques, sociales, un nouveau modèle à inventer et à déployer. Il s'agit du deuxième axe de cette ambition. Il s'agit de se dire que le territoire de Villeneuve d'Ascq a vocation à devenir un laboratoire de toutes les nouvelles idées qui participent à la mise en place de ces transitions. Tout d'abord, des grands principes. Je vous laisse en prendre connaissance. Nous pensons – et le CEL (Conseil écologique local) est à

l'image de cela – que dans un monde chahuté par la post-vérité la place de la science et de la connaissance doit être réaffirmée dans toutes les instances démocratiques qui existent et que nous devons arrêter d'opposer expertise et démocratie. Il faut donc que nos politiques publiques, que nos actions soient irriguées de la connaissance pas pour que celle-ci domine la décision – ce n'est pas sa place – mais pour que nous puissions nous dire les choses qui se passent, ce que nous voulons faire, évaluer nos politiques. C'est donc autour de ces concepts de connaissance, d'interdisciplinarité en impliquant toutes les forces vives de l'université et de la cité que nous avons souhaité axer cette ambition. Il y a donc une dimension de recherche. La Ville déploie des politiques. La Ville a un patrimoine arboré. La ville comme lieu d'étude doit être renforcée. Il y a déjà toute une série d'actions qui ont été commencées ou qui vont commencer autour de la biodiversité, autour de l'énergie mais aussi autour du social. On pense souvent aux sciences dures – moi-même, je suis scientifique dans les sciences dures – mais il y a aussi énormément d'innovations et de tests à faire sur les sciences sociales. Cette sensibilité-là est donc représentée dans la convention des actions que nous allons choisir.

Dernier point : c'est le rapport science et société dont je vous ai parlé à l'instant sur la slide précédente, cette idée qu'il faut casser les barrières entre ces deux mondes pour pouvoir mieux décider et que lorsque la société commence à décider en roue libre en se défaisant des principes de réalité on va vers de grandes catastrophes. Je pense que l'actualité internationale nous en donne d'amples exemples, vu que le gouvernement américain va s'éteindre dans six heures. Il y a là une double déclinaison : une recherche participative – cela a déjà été fait et d'ailleurs cofinancé dans le cadre du conseil écologique local autour de la qualité de l'air ; il y a un projet qui a tourné – et le conseil écologique local dont je vous ai déjà parlé de nombreuses fois ; je ne vais pas vous redire ce que nous y faisons. Il est cogéré par la Boutique des sciences, animé par la Boutique des sciences qui est un organe qui permet justement de faire ces liens entre les préoccupations légitimes des citoyens et la connaissance soit existante soit celle que nous devons faire, c'est-à-dire la traduction des questions des citoyens en questions scientifiques.

J'ai essayé d'être très bref car il est tard. Un dernier volet tout de même. Nous savons aujourd'hui que les financements sont le nerf de la guerre et que l'université a déjà vécu cette transition de recherche de financements, peut-être encore plus vite que la nôtre et peut-être encore plus brutalement et il nous a donc semblé opportun qu'il y ait un partage d'expérience et des réponses à des appels à projets en commun afin de pouvoir passer du pilote à la généralisation avec des fonds qui peuvent être régionaux, nationaux ou européens. Le secteur privé a un rôle à jouer dans ces transitions. Nous le voyons bien, par exemple, sur la question des parkings. Nous avons nos parkings pour lesquels nous avons des plans afin de transformer ces espaces de façon écologique mais il y a énormément de parkings privés : comment impliquer ces acteurs et comment stimuler les entreprises innovantes à expérimenter sur notre territoire ? Nous avons plusieurs incubateurs sur notre territoire qui accueillent ces entreprises innovantes – la liste est donnée dans la convention – et un des obstacles pour que les entrepreneurs testent leurs innovations, c'est de trouver des terrains de jeux pertinents permettant de voir si l'impact est à l'attendu, si le marché est à l'attendu. Pour faire

cela, nous allons œuvrer à établir des conventions-types qui permettent d'aller vite vers l'expérimentation, de vite se confronter au terrain et donc de vite impacter le réel. Je crois qu'il s'agit de la dernière slide. Je vous remercie pour votre attention. Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Est-ce qu'il y a des interventions ? M. LOISEAU.

Vincent LOISEAU, groupe ACCES
Merci, Mme GIRARD. Chers collègues, après lecture de cette convention, ce partenariat nous semble intéressant mais nous pouvons nous demander pourquoi il n'a pas été initié il y a plusieurs années. En effet, comme vous le savez, Villeneuve d'Ascq est une ville étudiante depuis sa création. En commission plénière, nous vous avons interrogés sur les moyens dédiés à la mise en œuvre de cette convention. Vous avez répondu que les services de la Ville dans leur envergure actuelle en seraient chargés. Nous pouvons donc sérieusement douter que ces belles intentions ne restent pas lettres mortes, d'autant que vous insistez souvent sur le fait que les services n'ont pas de marge de manœuvre en termes de charge de travail. Par ailleurs, cette convention ne mentionne pas la mise en œuvre de projets pour lutter contre la précarité étudiante qui prend de l'ampleur dans notre pays, comme vous le savez. Nous savons que le Secours populaire est investi pour aider ces étudiants. Autre idée : nous pensons également que comme certaines métropoles en France – nous pouvons citer Nice, Paris, Poitiers, etc. – la Métropole lilloise, sous l'impulsion de notre Ville, devrait réfléchir à la création d'un lieu comme une Maison de l'étudiant qui pourrait accueillir des associations, des services, le CROUS, la CAF, la CPAM, Ilévia, etc. Un lieu différent du service du même nom proposé par l'université de Lille à Cité scientifique, un lieu métropolitain, décliné dans chacune des villes universitaires de la Métropole dédié à l'accueil de nouveaux étudiants à chaque rentrée pour faciliter leur intégration dans notre métropole et dans leur ville universitaire. Par ailleurs, nous vous avions rencontrés en 2022 pour étudier avec vous, pour parler de projets concrets et vous faire part de nos idées sur cette vie étudiante à Villeneuve d'Ascq. Nous allons évidemment voter pour cette convention. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, M. LOISEAU. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire
Je vais évidemment répondre. Merci pour votre intervention. La convention est un cadre qui n'a pas vocation à être exhaustif. Beaucoup des idées que vous citez ont pu être discutées entre les services et peut-être que certaines sont encore à inventer. Le fait d'avoir un cadre va permettre de les mettre en œuvre plus facilement.

Sur la question des moyens, bien souvent, ceux-ci sont existants. Par exemple, sur la question des jardins partagés, qui est une des ambitions les plus rapides à mettre en œuvre, il ne s'agit pas de moyens délirants. Nous sommes en train d'identifier des parcelles. Les services savent comment les transformer et la dimension dont vous parliez sur la solidarité peut être au cœur de ces projets, même si elle n'apparaît pas

directement comme intitulé. Je donne l'exemple des jardins partagés. L'ambition est de faire en même temps une démarche biodiversitaire avec des zones dans lesquelles nous introduirons des espaces fruitiers, des plantes cultivées et en même temps faire le lien entre l'univers de la cité et de l'université en mettant en contact des associations de citoyens riverains et des associations d'étudiants afin de pouvoir cultiver ensemble et résoudre le problème de l'intermittence de la présence des étudiants qui est un vrai souci pendant l'été comme nous le comprenons bien. Et en même temps – je suis désolé, il ne s'agit pas d'un *plug* politique pour un politicien en manque de popularité actuelle –, avoir une dimension sociale avec l'idée que les récoltes puissent être données, par exemple, aux épiceries solidaires des campus. Nous ne sommes pas forcément insensibles à cette question. Au contraire. Néanmoins, elle n'apparaît pas forcément écrite en bien. Au contraire, elle a vocation à infuser toutes nos politiques.

Sur certains des dossiers dont vous parlez, nous pouvons en discuter en direct. Nous n'avons pas vocation à imposer à l'université sa propre politique. En revanche, nous pouvons apporter cette sensibilité et certaines des propositions que tu as faites me semblent pertinentes. Dernier point : rechercher des financements ensemble, cela augmente la probabilité d'avoir ces fonds et donc nos moyens d'action. C'est prévu dedans.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Alexis. Sébastien

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
Juste pour compléter ce qu'a dit Alexis. Cette convention va nous permettre aussi d'avoir les bons interlocuteurs. Je prends juste un exemple. J'ai cité lors de la commission plénière l'anneau Langevin. En termes de mobilité, il faut savoir que nous devions le réaménager au cours du mandat. La Ville avait inscrit à la MEL le réaménagement de l'anneau Langevin. Pour preuve, les aménagements qui ont été réalisés rue de Clichy devaient se poursuivre jusqu'à l'université. Cela était prévu. Ils s'arrêtent pour l'instant boulevard de Tournai. Nous n'avons pas pu les faire parce qu'il y a non pas un blocage mais parce que les temps universitaires et les nôtres ne sont pas toujours les mêmes et les plans d'État, les plans campus sont des plans lourds et ce n'est pas toujours évident. Donc cette convention doit nous permettre justement de mettre de l'huile dans les rouages et nous – Ville, MEL, université, c'est un même territoire –, cela doit justement nous permettre de faire avancer plus vite les dossiers alors que les collectivités sont parfois beaucoup plus en avance que les universités. J'entendais déjà parler du plan campus lorsque j'étais élu à la Vie étudiante entre 2008 et 2014.

Sur le deuxième point, quand j'entends maison des étudiants, je me rappelle une époque où avec un ancien collègue, Faustin AISSI, en 2008–2014, nous nous occupions lui de l'université, moi de la vie étudiante et nous faisions ici même des accueils d'étudiants internationaux. Nous avions jusqu'à 250 personnes. Il y a une différence entre faire des structures et une volonté municipale. Cela peut se perdre. C'est une volonté. Moi, je sais que j'y mettais beaucoup d'énergie et je rencontrais d'ailleurs Vincent LOISEAU à l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la

ville) à l'époque. J'étais en contact des vice-présidents, notamment une qui a aujourd'hui des fonctions à l'Assemblée nationale, Mme ROUSSEAU, par exemple. Il y avait derrière cela un travail Ville - université qui se faisait. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de structure mais aussi de présence. Or, à un moment donné, je me rappelle qu'en 2014–2015, il y avait une difficulté, même pour nous, pour faire diffuser de l'information dans l'université sur tout ce qui se faisait sur la ville parce que, derrière, les équipes des universités changent et la rigidité fait parfois que nous n'avons pas toujours, malgré les bons contacts, les bons interlocuteurs, les portes ouvertes. Donc fixer des cadres dans une convention, même sur la connaissance du territoire, cela peut nous amener à avoir une meilleure intégration des étudiants et des universitaires sur le territoire villeneuvois.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci beaucoup. Il n'y a plus d'intervention ? Je mets donc la délibération d'Alexis aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXI. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Alexis VLANDAS, Adjoint au Maire
C'est encore à moi pour une délibération plus classique. Il s'agit de notre soutien aux organisations syndicales représentatives qui sont pour cette année au nombre de six. Je pense que cela répond également à une question qui a été posée l'année dernière. Lorsqu'elles sont représentatives et qu'elles remplissent toutes les conditions et les dossiers qui nous permettent de les aider, nous le faisons avec plaisir. Juste pour rappel, ces soutiens sont conditionnés à la preuve d'une activité sur le territoire villeneuvois au bénéfice des employés du territoire, que ce soient des actions de formation, des actions d'accompagnement ou autre. La somme est de 5 300 € par organisation. Multiplié par six, cela fait 31 800 €.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci Alexis. Y a-t-il des interventions ? Je mets cela aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXV. LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
Bonsoir à tous. Une première délibération qui complète un dispositif que nous avions voté en 2023, mis en place en 2024, qui est l'autorisation de mise en location de logements sur les quartiers de la Résidence et la Poste. Cette délibération vous propose d'aller un peu plus loin et donc de mettre en place le permis de diviser qui est

un dispositif aussi proposé par la MEL qui nous permettra avec les services de contrôler un peu mieux les investisseurs malveillants qui rachètent malheureusement des maisons sur ces deux quartiers pour en faire trop souvent des logements pour des étudiants dans des conditions assez indignes. Il s'agit d'une convention de trois ans. Je rappelle qu'un dossier est financé. Il y a un montant qui est proposé par la MEL pour indemniser le travail effectué par nos services. Voilà ce que je peux vous dire sur cette délibération.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Y a-t-il des interventions ? Mme SEGARD.

Pauline SEGARD, groupe ACCES
Merci, Mme GIRARD. Cette délibération acte l'ajout de l'autorisation préalable de division de logement aux outils de lutte contre l'habitat indigne à Villeneuve d'Ascq. En revanche, le périmètre de mise en œuvre reste le même, celui des quartiers Poste et Résidence. Or, vous l'avez dit, ce périmètre ne pourra plus bouger pendant trois ans. Ce sont trois ans de perdus dans la lutte contre l'habitat insalubre ailleurs dans la ville alors que la Ville aurait pu profiter de la délibération votée au conseil de la MEL avant l'été pour justement faire évoluer ce périmètre. Cela est assez incompréhensible compte tenu des difficultés croissantes des ménages à se loger de manière abordable et qualitative. La lutte contre l'habitat indigne n'est, par ailleurs, qu'un des sujets parmi tant d'autres en matière de politique du logement. Et en matière de logement, tous les leviers – je dis bien tous – doivent être activés et c'est peu de dire que Villeneuve d'Ascq ne fait pas aujourd'hui tout ce qu'elle pourrait faire en la matière. Favoriser la création de logements sociaux dans les quartiers qui n'en comptent pas ou peu, encadrer les loyers, conditionner la vente de logements sociaux à la création de logements en bail réel solidaire : voilà quelques exemples de mesures que notre groupe a défendu dans le mandat sans qu'à ce jour vous vous en saisissiez. Il est urgent de rattraper ce retard. Je vous remercie.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Une réponse Vincent ?

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
Brièvement. Je vous l'ai effectivement dit, les paramètres sont votés à la MEL. Ils sont aujourd'hui fixés par cette délibération. Ils évolueront lorsque cela repassera au vote et je vous souhaite d'être encore à la MEL d'ici là. S'agissant de la question des logements sociaux, je vous rappelle simplement qu'à chaque opération neuve sur la ville, nous sommes une des rares communes à maintenir notre exigence d'en faire 30 % malgré un taux déjà de 45 ou de 46 % sur la ville. Je pense donc que nous n'avons pas à rougir de l'offre de logements sociaux.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVI. TRANSFERTS DE DOMAINE PUBLIC A DOMAINE PUBLIC PAR LA VILLE AU PROFIT DE LA MEL (RUE DE BABYLONE, RUE MARCEL BOUDERIEZ, RUE YVES DECUGIS)

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
Il s'agit de mouvements fonciers dans le cadre de rénovations de quartiers en lien avec la MEL. Tous les aménagements ont déjà été présentés par Sébastien COSTEUR. Il s'agit de petites emprises foncières qui sont en mouvement avec la MEL pour pouvoir réaliser ou pour régulariser simplement ces travaux qui sont effectués rue de Babylone, rue Bouderiez et rue Decugis.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVII. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE DEUX LOCAUX POUBELLES RUE DE COPENHAGUE/ALLEE DU CERCLE

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
Là aussi, c'est en lien principalement avec des bailleurs ou des collectifs afin de réaliser des mouvements de fonciers pour pouvoir implanter des locaux poubelles qui sont d'ailleurs, je pense, devenus une exigence de la part de la MEL dans le cadre de la collecte de ses déchets. Même chose : nous désaffectons et nous déclassons des emprises foncières pour permettre la construction de ces locaux poubelles.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Il n'y a pas d'intervention ? Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXVIII. VENTE AU PROFIT DE LA SOCIETE VILOGIA DE DEUX EMPRISES DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE DEUX LOCAUX POUBELLES RUE DE COPENHAGUE/ALLEE DU CERCLE

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
Elle va avec la précédente. Il s'agit de la vente de ces emprises foncières pour réaliser les constructions.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Pas d'intervention ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXXIX. VENTE PAR LA VILLE A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE CHEMIN DE ROUGE FONTAINE

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
Cette délibération concerne une parcelle qui se situe à proximité du bois de Warwammes, pour ceux qui situent la chose. Comme lors de toute vente d'un particulier, la Ville et la MEL sont saisies pour faire valoir leur droit de préemption. Cette parcelle étant située sur une zone déjà gérée par les espaces naturels, il nous a semblé opportun d'enclencher la procédure avec le Département au départ puis Ville et cession à la MEL pour qu'elle puisse entrer dans ce patrimoine de la Métropole et éviter qu'elle soit vendue à un tiers et à un particulier surtout.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XL. ACQUISITION PAR LA VILLE A L'EURO SYMBOLIQUE DU BATIMENT DE LA MAISON DES GENETS, 2 RUE DES GENETS

Vincent BALEDENT, Adjoint au Maire
La dernière délibération à mon compte est la cession du bâtiment de la Maison des Genêts, propriété aujourd'hui de Vilogia ; cession à la Ville à l'euro symbolique car il s'agit d'un bâtiment qui nécessite une grosse rénovation, des travaux de rénovation mais aussi des travaux de réaménagement de par le succès des activités et tout le travail que fait la Maison des Genêts et ses équipes sur le quartier. Nous avons donc été confrontés à deux choix. Le premier : Vilogia portait la rénovation et la mise en conformité du bâtiment pour des travaux estimés à l'époque à 1,2 million. Vous vous doutez bien que ces travaux auraient été répercutés à la Ville, donc une augmentation drastique du loyer. Deuxième solution qui était proposée : il s'agit de celle qui est sur cette délibération, que la Ville puisse faire l'acquisition à l'euro symbolique du bâtiment et prenne la main d'abord sur les travaux qu'elle souhaite réaliser et aussi sur le calendrier et le planning pour en faire un équipement communal et continuer à accompagner son attractivité sur le quartier.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLI. TROISIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF ET ADULT'SPORT

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire
Deux dispositifs dans une délibération à laquelle vous êtes habitués. Le premier est l'aide à l'emploi sportif qui passe régulièrement dans les conseils municipaux et qui a eu pour but d'inciter les présidents de club, les dirigeants à ne plus payer au « black », comme on le disait, mais de recourir à des cadres qualifiés et aussi payés de manière régulière. Il y a 15 029 €. L'autre somme de 15 € représente une aide à un adulte qui veut pratiquer du sport et qui n'a certainement pas les moyens de le faire. Il s'agit du dispositif Adult'Sport.

Je profite de ce dispositif Adult'Sport pour dire que tous les présidents de club de quel bord politique qu'ils soient sont aujourd'hui vent debout contre la suppression du pass sport de 50 € qui était destiné aux 6–13 ans qui n'avaient pas les capacités financières d'entrer dans un club. Voilà où nous en sommes. C'est ça l'héritage olympique. C'était pour la modique somme de 40 millions d'euros. Dans un budget comme le nôtre, c'est assez déplorable.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci Jean-Michel. Y a-t-il des interventions ? Je la mets au vote. Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE POUR L'ANNEE 2025 – SEJOUR DE VACANCES

Jean-Michel MOLLE, Adjoint au Maire
Si vous voulez de belles informations sur l'histoire de l'Enfance d'Ascq, lisez *La Voix du Nord* d'aujourd'hui ; il y a un très beau reportage qui raconte l'histoire de l'Enfance d'Ascq qui fête son 75e anniversaire. Il s'agit, là aussi, de la subvention traditionnelle à l'Enfance d'Ascq pour pouvoir continuer à entretenir ses bâtiments.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
C'est important. Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention. Merci Jean-Michel. Des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLIII. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE INTERNATIONAL

David DIARRA, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
À la suite de la participation de la Ville de Villeneuve d'Ascq au projet « Panier gagnant au féminin » qui a permis en 2024 d'accueillir une vingtaine de jeunes femmes d'origine du Bénin et de Madagascar, nous avons souhaité prolonger cette dynamique de coopération internationale en engageant la Ville dans le programme « Territoires volontaires ». Celui-ci va permettre, dans le cadre d'un service civique volontaire international, à deux jeunes femmes de moins de 25 ans – l'une originaire de Madagascar et l'autre du Bénin – d'effectuer un stage qui leur permettra de venir se former ici à Villeneuve d'Ascq avant d'aller exercer chez elles. Voilà l'objet du projet. Ces deux jeunes femmes vont donc venir, l'une originaire de Madagascar de décembre 2025 à juin 2026 et l'autre du Bénin qui viendra de septembre 2026 à mars 2027 pour une mission de sept mois de service au niveau de la Ville pour se former et ensuite retourner chez elles pour pouvoir exercer leurs fonctions. Voilà l'ensemble du projet.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, David. Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLIV. DEUXIEME AFFECTATION DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT DESTINES AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS CULTURELS POUR L'ANNEE 2025

Dominique FURNE, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
Je vais faire très court. Je vous propose d'accorder les 500 € à l'association Vapeur 45 au titre de sa subvention de fonctionnement pour cette année.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Des interventions ? Pas d'intervention. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLV. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Saliha KHATIR n'est pas là. Il s'agit d'une subvention pour l'association France

Palestine solidarité section de Villeneuve d'Ascq pour un montant de 1 490 €. Il s'agit d'une subvention qu'ils demandent et nous n'avons pas de souci.

Victor BURETTE, groupe Parti socialiste
Chers collègues, merci. La délibération que nous adoptons ce soir fait également écho à la demande que nous avions faite en juin et je tenais donc à le saluer. Je pense qu'il est difficile d'adopter ce soir cette délibération sans parler de l'actualité dramatique au Proche-Orient…

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous n'allons pas faire un débat là-dessus !

Victor BURETTE, groupe Parti socialiste
Non, non, mais je pense qu'il est important dans le contexte actuel et vu aussi l'ambiance de se dire que finalement cette délibération résonne avec l'actualité politique internationale, avec la France qui a reconnu la semaine dernière l'État de Palestine. Il s'agit d'une décision historique, un signal d'humanité et aussi d'espoir. Nous voyons bien que dans nos villes, ce conflit a des répercussions. Il nourrit incompréhensions et parfois confusions et c'est pourquoi il n'est pas inutile de rappeler quelques évidences. Il n'y a pas d'autre issue que la paix fondée sur l'existence de deux États vivant côte à côte en sécurité et le droit international doit être respecté par tous et partout. Reconnaître l'État de Palestine, ce n'est pas choisir un camp contre un autre, c'est choisir le droit et la raison. C'est dire non à l'anéantissement en cours à Gaza et au génocide en cours.

Voilà, c'est cette ligne, à mon avis, qui est exigeante mais nécessaire, qui doit guider notre engagement en faveur des droits humains et de la paix et je pense que, y compris en apportant cette subvention à une association qui a pignon sur rue et qui mène ces combats, nous marquons aussi une forme de soutien du Conseil municipal.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
A l'association.

Victor BURETTE, groupe Parti socialiste
A l'association.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Juste un petit rectificatif par rapport à ce que vient de dire Victor BURETTE. C'est le groupe ACCES qui avait fait remarquer que cette subvention n'avait pas été accordée et qui l'avait donc réclamée au conseil municipal de juin. Cela dit, nous saluons cette décision puisqu'il s'agissait de quelque chose qui semblait important à nos yeux. Je rappelle aussi que l'AFPS ne fait pas que ce qui vient d'être dit mais soutient aussi des maisons de femmes en Cisjordanie.

Au-delà de cela, nous allons voter pour mais il y avait une autre question qui…

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Justement, j'allais vous répondre. C'est sur le planning familial. Saliha les a rencontrés,

mais je n'ai pas le retour car vous savez que Saliha a également des problèmes de santé. Je lui reposerai la question. Cela passera en novembre. Cependant, je lui poserai la question.

Claudine REGULSKI, groupe ACCES
Je vous remercie, Mme GIRARD.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je vous en prie.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Maryvonne, j'aurais aussi quelque chose à dire. Je suis content que nous ayons réparé cet oubli. J'aimerais aussi que nous étudiions la demande de cette association villeneuvoise de participer au marché de Noël.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Nous n'allons pas ouvrir le débat. Ce n'est pas le moment. Nous sommes dans un conseil municipal. Nous n'allons donc pas ouvrir le débat sur le marché de Noël.

Jean PERLEIN, Adjoint au Maire
Non, ce n'est pas un débat là-dessus.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Je te le dis, je te réponds, on posera la question en réunion, ailleurs.

Claudine REGULSKI, groupe ACES
Je peux dire quelque chose ? Pour répondre à Jean PERLEIN, je pense que pour cette année de toute façon il y a eu un refus, donc c'est fait. Il y a des solutions parallèles qui ont été trouvées. Je pense qu'il y aura une annonce dans *La Tribune* qui sera faite à ce propos.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Sur ce, je mets donc la délibération de Saliha au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté. Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLVI. AMELIORATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DONNEES DES USAGERS – MISE EN PLACE D'API (APPLICATION PROGRAMMING INTERFACE)

Charles ANSSENS, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
Bonsoir chers collègues. Je salue aussi les services, le public et ceux qui suivent sur Internet. Nous allons parler de numérique…

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)
Je ne suis pas sûre qu'il y ait encore des gens connectés.

Charles ANSSENS, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
Détrompez-vous, il y a une petite vingtaine de *watchers*.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)
Vous avez invité votre famille ?

Charles ANSSENS, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq
Oui, il y a ma mère qui suit. Je reprends le fil. Il s'agit de connexions à des bases de données de l'État. Il s'agit de ce que l'on appelle l'API. Trois bases de données : une qui concerne les particuliers, leur adresse, une qui concerne le revenu fiscal de référence, donc les impôts, et une qui concerne la CAF pour le quotient familial. Ces collectes de données seront sous accord de l'usager, donc de l'habitant de Villeneuve d'Ascq, afin de maintenir à jour les données de référence, notamment pour le calcul des places en crèche, la cantine ainsi que le CAL. C'est pour faciliter la communication des informations et cela nous fait aussi un évitement de travail de ressaisie pour maintenir ces informations qu'il faudra mettre à jour tous les ans. Il s'agit maintenant de valider afin que nous puissions activer ces connexions avec l'État.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci, Charles. Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention. Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XLVII. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Est-ce que vous avez une intervention ou quelque chose à dire sur les « décidons » ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire
Merci. Bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 22 heures 10.

Index

Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

X .....p

X p

X .....p

X ..... p

X p

X ..... p